

LE TAS



NUMÉRO SPÉCIAL

LES ASSOCIATIONS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

“Dans une société démocratique,
les hommes peuvent se perdre au
lieu de se voir. Il faut donc, pour que
les hommes s’humanisent, parvenir
à développer l’art de s’associer”.

Alexis de Tocqueville

■ **INVITÉ DU MOIS**

Roger Sue, Professeur
de Sciences humaines
et sociales

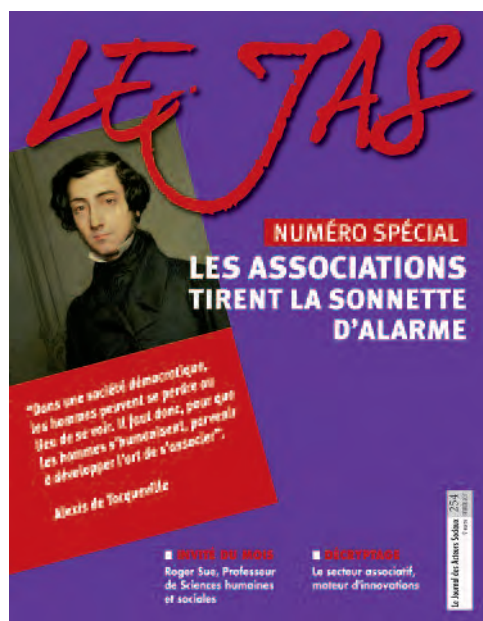
■ **DÉCRYPTAGE**

Le secteur associatif,
moteur d'innovations

254

FÉVRIER 2021

Le Journal des Acteurs Sociaux
9 euros



DOSSIER SPÉCIAL ASSOCIATIONS p.15



INVITÉ DU MOIS - ROGER SUE p.24



LE CAHIER DES RÉSEAUX p.37

ACTUALITÉS

- 4 - **Hommage à Pierre-Antoine Légoutière**
- 5 - **Édito**
- 6 - **Actualité Juridique et institutionnelle**
- 9 - **Actualité Société**
- 11 - **Actualité Social sans frontières**

DOSSIER SPÉCIAL

- 15 - **Les associations tirent la sonnette d'alarme**

INVITÉ DU MOIS

- 24 - **Roger Sue, sociologue, professeur d'université**

MÉTIERS

- 26 - **L'autonomie en actions – Un nouvel ÉCLAT au "Bien vieillir"**
- 29 - **Décryptage. Face à la crise, le secteur associatif, un moteur d'innovations**
- 34 - **Les coups de cœur du Jas**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 38 - **FCSF. Bénévolat : s'appuyer sur une culture de l'engagement**
- 40 - **Fnadepape. Un vent nouveau dans la mobilisation des jeunes.**
- 42 - **Uniopps. Les associations et la République**

Pierre-Antoine Légoutière, co-fondateur de l'Odas et du Jas, nous a quittés

Porté par son enthousiasme pour l'analyse politique et l'action citoyenne, Pierre-Antoine Légoutière a toujours été attiré par de grandes aventures au service de la fraternité et de la proximité.



Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et fervent lecteur d'ouvrages sociologiques et politiques, il s'oriente très tôt vers la défense de la décentralisation et la performance des politiques publiques. C'est pour cette raison qu'il s'implique dès 1987 dans la formation des élus. Mais très vite son souci d'évaluation des politiques publiques le conduit à fonder avec notre directeur éditorial, Jean-Louis Sanchez, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas). C'est pourtant un pari particulièrement risqué, car pour assurer son indépendance, cet observatoire choisit dès sa création la voie associative, caractérisée par la nature aléatoire de ses financements. Mais le soutien spontané de l'Odas par les acteurs locaux va permettre à l'institution de perdurer et à Pierre-Antoine d'y déployer une action déterminante de 1990 à 2005.

LE PACTE RÉPUBLICAIN COMME BOUSSOLE

Durant ces quinze années, Pierre Antoine se consacre notamment à la valorisation des constats et préconisations de l'Odas sur les liens sociaux et la solidarité, afin qu'elles irriguent concrètement les politiques locales. Et avec la même aspiration, il participe à la création du *Journal des acteurs sociaux*, dont le but est de faire connaître et reconnaître le rôle décisif des élus locaux dans la cohésion de la société. C'est de cet engouement pour la décentralisation que naît sa conviction d'une réhabilitation nécessaire du volet fraternité dans la devise républicaine. Car l'observation du terrain l'a convaincu que les efforts des élus locaux en faveur du vivre-ensemble ne sont pas suffisamment encouragés faute d'avoir compris l'importance de la préservation des liens sociaux dans notre pays. Il sera donc parmi les promoteurs du premier Appel à la Fraternité, lancé par l'Odas et *Le Jas* en 1999. Et il sera aussi un acteur décisif dans le lancement des Ateliers du vivre-ensemble et des Journées citoyennes.

UN ÊTRE PLURIEL ET UNIQUE

Et c'est porté par cette passion du terrain que Pierre-Antoine décide de s'impliquer à son tour dans l'action locale en rejoignant la terre de Montluçon, dont il deviendra adjoint au maire de la commune, puis vice-président de l'agglomération en charge des questions environnementales. Ce qui ne l'empêchera pas de satisfaire en même temps son côté épicurien en se lançant dans l'ouverture d'un bar-restaurant convivial tout en poursuivant une collaboration bénévole avec l'Odas et *Le Jas*. Ce qui lui permettait d'être pluriel et en même temps unique. Car il pouvait être tout à la fois émule de Rabelais, de Voltaire, de Cyrano, de De Gaulle, mais en reliant toutes ses sources d'inspiration à un même combat : redonner du sens à l'action publique. Son départ nous prive donc non seulement d'un ami, toujours joyeux et fidèle mais surtout d'un ardent défenseur des grandes valeurs de la République.

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro : Garance Chesné,
José-Marie Latour, Olivier Van Caemerbèke,
Hélène Padieu, Isadora Sanchez.

Comité de rédaction et de conseil :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Louis Amoroso**, membre du bureau de la FADEPAPE ; **Alain Cantarutti**, directeur général de la Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, médiateur de la ville d'Angers, consultant ; **Marie De Weber**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, directeur général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, directrice général de Saint-Jean-de-Maurienne ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, directeur de la DASES de Paris ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, directrice de la solidarité de la ville de Toulouse ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOPISS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication : Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée : Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

PUBLICITÉ :

PLC - Tél. : 01 45 26 08 30

Fax : 01 42 82 97 04

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : février 2021 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

À quoi joue le Professeur Delfraissy ?

Un sondage récent d'Odoxa fait froid dans le dos. Le conflit de générations que nous craignons depuis longtemps semble désormais s'inscrire dans la réalité. Cette enquête révèle en effet que 56 % des Français craignent un conflit entre seniors et jeunes. Et si l'on ne retient que l'opinion des 18-34 ans, ce pourcentage s'élève alors à 60 %. Ce résultat révèle donc bien l'exaspération des jeunes, qui sont de plus en plus nombreux à considérer que leur présent et leur avenir est compromis par le vieillissement de notre société, en évoquant tantôt les dépenses engagées pour les retraites et la dépendance des personnes âgées, tantôt les conséquences de la pandémie sur leur liberté d'aller et venir.

Cette évolution est consternante. Car la réalité est tout autre : le vieillissement n'est pas un obstacle, mais une formidable opportunité pour notre pays. À condition bien évidemment de cesser de mettre les personnes âgées hors du système. C'est ce que *Le Jas* ne cesse de proclamer, en invitant la société à faire de chaque retraité un acteur éducatif, un coach économique, un tuteur pour les jeunes en difficultés... D'ailleurs, n'a-t-on pas recours actuellement aux médecins retraités pour vacciner massivement la population¹ ?

C'est la seule voie pour démontrer l'utilité de tous et notre indispensable interdépendance. Mais ce n'est pas gagné, car c'est la culture inverse, celle de la barrière des âges, qui continue de circuler activement dans les médias et dans de nombreuses institutions comme l'influent conseil scientifique Covid-19. En effet, le président de ce conseil, Jean-François Delfraissy, préconise désormais le confinement des personnes âgées fragiles, en ayant l'outrecuidance de faire référence pour justifier cette proposition au contrat social². C'est un véritable contresens, car ce type de discrimination est très exactement à l'opposé du contrat social dont l'objectif n'est pas de diviser mais d'unir au nom de valeurs éthiques et non pas de rapports de force.

¹ À noter que l'Amicale des anciens "Fehapiens" (Amicap) plaide pour la mise en place d'une réserve d'intervention sanitaire, sociale et médico-sociale, qui permettrait de mobiliser plus de 30 000 volontaires en cas de crise.

² "En vertu de ce contrat social, les jeunes accepteraient les contraintes des mesures de prévention à condition que les plus âgés et les plus vulnérables adoptent (...) d'autres mesures plus spécifiques comme l'autoisolement".

DONNER DE L'ÉLAN À CEUX



QUI FONT AVANCER LE COLLECTIF.

Le Crédit Agricole accompagne les associations pour les aider à agir pour tous.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



DÉCENTRALISATION

Terra Nova fustige la loi NOTRe

Dans un rapport récent, le cercle de réflexion Terra Nova, de sensibilité social-démocrate, n’y va pas par quatre chemins. Alors que doit être présenté prochainement au Conseil des ministres le projet de loi dit “4D” (décentralisation-déconcentration-différentiation-décomplexification), ce rapport tend à montrer qu’il est plus urgent de défaire la loi NOTRe que d’engager de nouveaux transferts de compétences. En s’appuyant sur de nombreux exemples, il pointe les incohérences de cette loi, tant en ce qui concerne la spécialisation des compétences que les périmètres géographiques des nouvelles collectivités locales. Ce rapport met également en cause l’inflation contractuelle entre l’État et les collectivités locales, qui ne fait que masquer l’absence de répartition claire des compétences. En revanche, il contient d’autres propositions fort discutables, dont le fait de vouloir interdire le cumul des fonctions de maire et de membre de l’exécutif intercommunal, ou encore de faire élire au suffrage universel les responsables de l’intercommunalité, ce qui aboutirait à affaiblir l’échelon municipal, pourtant plébiscité par la population.

PENSIONS ALIMENTAIRES

La Caf peut contraindre à son versement



Jusqu’à présent, les mauvais payeurs de pensions alimentaires étaient soumis à peu de pression pour honorer leurs obligations. Il fallait que le conjoint lésé ait recours à un huissier de justice, jugements et preuves à l’appui, pour tenter d’obtenir gain de cause, procédure qui en décourageait la plupart. Depuis le 1^{er} janvier 2021, la prérogative de récupérer les sommes dues, au moyen le cas échéant de déclencher une saisie sur le compte du conjoint, a été autorisée pour les caisses d’allocations familiales. La démarche est d’autant plus simple pour les parents concernés (majoritairement des femmes), que la Caf est déjà le guichet d’accueil pour toutes les prestations familiales. Et en cas d’impossibilité immédiate de récupérer la pension alimentaire, c’est encore la Caf qui peut verser une allocation de soutien familial.



© iStock

JUSTICE DES MINEURS

Une réforme encore repoussée

Prévue pour être opérationnelle le 31 mars 2021, la réforme du Code de justice pénale des mineurs a été repoussée de six mois par le gouvernement. En effet, cette réforme, déjà acceptée par l’Assemblée nationale et par le Sénat, impose en particulier une forte contrainte sur les délais de jugements. Mais cette mesure est considérée comme intenable en l’état actuel des choses par les chefs de juridictions, qui font état d’une accumulation de dossiers en souffrance dans certains tribunaux. Le garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti, a ainsi obtenu un délai supplémentaire pour résorber ce trop-plein.

VACCINS POUR LES PAYS PAUVRES

L’ONG “Leaders pour la paix” s’engage aux côtés de Gavi



© iStock

La fondation “Leaders pour la paix”, créée par l’ancien Premier ministre Jean-Pierre Raffarin, a pour mission d’assurer une meilleure vaccination pour les enfants des pays pauvres. Il est donc primordial pour cette ONG de s’investir dans l’organisation

de la vaccination contre le Covid-19 au niveau international. C’est pourquoi sa directrice générale Donia Kaouach s’est rapprochée de Gavi, ONG œuvrant au niveau mondial sur les mêmes missions, avec près de 800 millions d’enfants vaccinés depuis 20 ans. Le choix a donc été fait de privilégier l’efficacité par le partenariat, plutôt qu’une action unilatérale, pourtant plus valorisante en termes d’image. Car la fondation l’affirme : “L’accès à la santé et aux vaccins pour tous est aussi un gage de sécurité et de paix au niveau mondial”.



© DR

TITRES DE SÉJOUR

Les retards des préfectures engendrent un business très lucratif

Les référés se multiplient dans les tribunaux administratifs d'Ile-de-France pour obtenir un rendez-vous en préfecture. En Seine-Saint-Denis, depuis le 1^{er} janvier 2020, le tribunal administratif en a enregistré plus de 600 sur ce sujet, dont plus de la moitié ont reçu une issue favorable. En effet, les retards s'accumulent pour les demandes de renouvellement de cartes de séjour, malgré l'augmentation des effectifs dans les services dédiés des préfectures (+55 % en Ile-de-France depuis deux ans). Mais ce n'est pas suffisant, car selon les départements d'Ile-de-France ces services reçoivent entre 4 000 et 10 000 personnes par mois. Cette situation a un autre inconvénient, celui de doper un trafic de vente de rendez-vous sur les réseaux sociaux. À l'aide de robots informatiques, des rendez-vous sont captés par des particuliers dès leur mise en ligne puis revendus aux demandeurs à des tarifs pouvant aller jusqu'à 400 euros



© iStock

RSA JEUNES

Deux-tiers des Français y sont favorables

Selon un sondage de l'organisme Opinion Way-Square pour le journal *Les Echos*, deux Français sur trois sont favorables à l'extension du RSA aux moins de 25 ans. Et dans la même proportion, ils estiment que le gouvernement ne prend pas suffisamment en compte la situation des jeunes face à la crise sanitaire, avec ses conséquences sur la santé psychologique et sur l'accès à l'emploi. Bien que 90% des sondés approuvent les mesures gouvernementales comme le repas à 1 euro pour les étudiants, l'amplification des secours d'urgence ou l'attribution d'une aide au logement de 1 000 euros pour les jeunes travailleurs, il ressort de ce sondage qu'ils attendent des réponses plus durables du gouvernement, qui constitueront un enjeu déterminant des prochaines élections présidentielles.

LOI SUR LE SÉPARATISME

Un regard critique de la Commission des droits de l'Homme



© iStock

La loi dite "séparatisme", actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, alimente de nombreux débats de fond. La Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) juge certaines dispositions de ce projet disproportionnées voire dangereuses. Si la CNCDH estime nécessaire de lutter contre le fanatisme et le terrorisme, elle alerte sur "un texte qui risque de fragiliser les principes républicains au lieu de les conforter". C'est également l'opinion d'un grand nombre d'associations, qui craignent que la disposition selon laquelle toute demande de subvention fera l'objet "d'un engagement de l'association à respecter les principes et valeurs de la République" soit interprétée abusivement. Enfin, la question du contrôle de l'instruction à domicile continue de susciter de nombreuses critiques.

RÉFORME DES SERVICES PUBLICS

Le gouvernement se dit attentif au baromètre des résultats de l'action publique



Voulant démontrer son souci de tirer des enseignements de la crise sanitaire quant au fonctionnement des administrations de l'État, le gouvernement a

mis en ligne, depuis le 13 janvier, un "baromètre des résultats de l'action publique". Il s'agit de donner le plus grand nombre d'informations possibles sur les effets concrets des réformes engagées, afin de remettre plus d'objectivité dans le débat public. Cet outil concerne déjà vingt-cinq réformes récentes, et il devrait s'ouvrir à onze supplémentaires. Il doit maintenant faire preuve de son indépendance pour être véritablement considéré comme un moyen de transparence, et non un gadget de communication.

CNSA

Cap sur la simplification des démarches



Bien que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) exerce aujourd'hui la responsabilité du pilotage de la nouvelle branche de la sécurité sociale, mais aussi de la feuille de route des Maisons départementales des

personnes handicapées (MDPH), elle poursuit son effort en faveur d'une meilleure accessibilité aux droits des personnes âgées et handicapées. Parmi les chantiers signalés par Virginie Magnant, directrice de la CNSA au cours d'une conférence de presse le 29 janvier, on peut noter le déploiement de la plateforme "Monparcourshandicap" et la mise en place d'un téléservice commun à tous les départements pour déposer les demandes d'aide personnalisée à l'autonomie.

CARTON VERT



© DR

À **Ngozi Okonjo-Iweala**, ancienne ministre des Finances du Nigéria, qui vient d'être nommée directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce. À peine désignée, cette juriste a annoncé son intention de placer les enjeux environnementaux et sanitaires au cœur de son organisation.



© DR

À **Emmanuelle Cosse**, ancienne ministre du Logement sous François Hollande, qui vient d'être élue présidente de l'Union sociale pour l'habitat, représentant 630 opérateurs HLM. Elle s'est engagée à donner un élan nouveau au logement social, à la simplification administrative, et intégrer le volet social dans le plan de transition écologique.



© DR

À **Raoni Metuktire**, cacique indigène kayapo, qui malgré de nombreuses menaces continue son combat pour la protection de l'Amazonie, en déposant une plainte pour crime contre l'humanité contre le président brésilien Jair Bolsonaro devant la Cour pénale internationale.

CARTON ROUGE



© DR

À **Anne Lauvergeon**, ex-patronne d'AREVA, qui perd son procès en diffamation contre *France Inter*, qu'elle attaquait pour une émission sur le rachat controversé d'Uramin en 2007. Cette société, achetée 1,8 milliard d'euros, s'est avérée ne valoir presque rien quelques temps après.



© DR

À **Alain Finkielkraut**, philosophe et chroniqueur, qui a semblé relativiser les faits de viol d'Olivier Duhamel sur son beau-fils dans l'émission de télévision *24 h Poujadas*. Une ambiguïté dont il avait déjà fait preuve dans l'affaire Roman Polanski.



© DR

À **Frank Appietto**, directeur général de la chaîne C8, qui vient d'embaucher comme chroniqueuse Isabelle Balkany, malgré ses récentes condamnations et plusieurs autres affaires en cours. Bel exemple pour la jeunesse.



ENVIRONNEMENT

Petit à petit, l'oiseau fait son nid

Le 11 janvier s'est tenu à Paris le *One Planet Summit*, organisé par le président Emmanuel Macron, pour remettre la biodiversité et le changement climatique au cœur des préoccupations nationales et internationales. Une initiative perçue comme utile, mais qui malheureusement, une fois de plus, n'a débouché que sur des déclarations d'intention, comme par exemple celle de l'inscription de la lutte contre le réchauffement dans la Constitution. Quant aux actions concrètes, elles sont souvent renvoyées à des échéances futures, comme la neutralité carbone en 2050, la fin du plastique à usage unique en 2040... Pire, des décisions ont été récemment prises qui contredisent les intentions affichées, comme le report de l'interdiction du glyphosate qui aurait déjà dû avoir lieu. En réalité, la seule bonne nouvelle pour l'environnement vient de la justice : le recours déposé devant le tribunal administratif de Paris par quatre ONG (Greenpeace, Oxfam, la Fondation Nicolas Hulot et Notre Affaire à Tous) pour carence fautive de l'État dans la lutte contre le réchauffement climatique, a abouti positivement avec, le 3 février, la condamnation de l'État français "pour n'avoir pas pris toutes les mesures nécessaires pour respecter la réduction des gaz à effet de serre qu'il a lui-même établie".

PHILANTHROPIE

Les ONG s'unissent pour la lutte contre le changement climatique

À l'initiative du Centre français des fonds et fondations (CFF), un appel a été lancé en novembre dernier aux ONG pour rallier la Coalition française des fondations pour le climat. Partant du constat que seules 7% des fondations avaient pour objet social la protection de l'environnement, mais qu'il s'agissait pourtant d'un enjeu transversal concernant tout le monde, cet appel a été lancé auprès de toutes les fondations et fonds de dotation. Et a été bien entendu, puisque aujourd'hui ils sont déjà 62 à avoir répondu présents, dont les Apprentis d'Auteuil et bien d'autres.

EHPAD

1 résident sur 5 refuse le vaccin

La stratégie gouvernementale de vaccination contre le Covid-19 dans les Ehpad et les unités de soins de longue durée a débuté fin décembre et se terminera début mars. Au final, ce seront 500 800 résidents qui auront bénéficié du vaccin, soit 80 % de cette population. Pour les 20 % restants, hormis de très rares cas de contre-indications, il s'agit de refus. Pour certains, ils sont dus à la méfiance du vaccin générée par les discours ambiants et par la peur des effets secondaires. Pour d'autres, par la pesanteur de la démarche de consentement. Enfin, il peut s'agir aussi de refuser une injection dénuée d'utilité. Le philosophe Pierre-Henri Tavoillot, spécialiste du vieillissement, s'interroge sur ce motif, qui pourrait être "le renoncement à une vie vide de sens, une dépression, ou au contraire une façon stoïcienne d'envisager le terme d'une vie bien remplie".



NOUVELLES TECHNOLOGIES

Google scanne la santé de ses utilisateurs

La société Google vient de développer de nouvelles fonctionnalités d'enregistrement du rythme cardiaque et de la respiration grâce à la caméra d'un smartphone. Si de nombreux autres outils ont déjà été développés pour suivre les données de santé (bracelets, montres...) le géant américain mise sur l'accessibilité via le téléphone portable, que tout le monde peut avoir. L'utilisateur, précise Google, sera libre d'effacer immédiatement les données ou de les stocker dans une application, accessible par lui ou son médecin. Mais en aval, les données stockées pourront être utilisées de façon anonyme pour procéder à des études de santé publique, de développement de médicaments ou toute autre utilisation. Et les utilisateurs pourraient être inclus directement, moyennant consentement bien sûr, dans des études de suivi, via une autre application proposée aux centres investigateurs. Google se trouverait ainsi détenteur d'une nouvelle base de données précieuse... et monnayable.



E-COMMERCE

Les effets de la pandémie

Avec la crise sanitaire et les confinements qui ont maintenu les Français chez eux, le commerce en ligne a connu une explosion. Selon la Fédération de l'e-commerce (Fevad), le marché de la vente en ligne en France est ainsi passé en 2020 de 9,8 % du volume total de ventes à 13,4 %. "La crise a fait gagner quatre ans au développement de l'e-commerce", analyse Marc Lolivier, délégué général de la Fevad. Mais l'e-commerce a connu de lourdes pertes, en particulier du côté des ventes de services comme les voyages, une grosse part du commerce en ligne, qui a baissé de 47 %. Enfin, l'obligation de fermeture des commerces "non essentiels" a provoqué de nombreux magasins à se digitaliser, ce qui a généré une nouvelle concurrence aux géants comme Amazon.

EMPLOI

Le coût élevé du chômage partiel



Une première estimation vient de tomber sur la dépense occasionnée par la compensation de l'activité partielle en 2020 : 27 milliards d'euros auraient été mobilisés par le gouvernement. Et le

montant nécessaire pour 2021 sera probablement du même ordre. La somme est donc considérable, mais elle a permis de contenir, bien que de façon illusoire, le chômage en 2020. D'autre part, le nombre d'utilisations frauduleuses du dispositif s'avère faible, et 80 % des sommes indûment payées ont pu être récupérées grâce à 500 000 contrôles.

DÉMOCRATIE

Un collectif de citoyens pour se donner bonne conscience

Le président de la République a souhaité mettre en place un collectif de citoyens, chargé de fournir des recommandations sur la campagne nationale de vaccination. Cette décision surprend, car l'expérience de la convention citoyenne pour le climat a montré très vite ses limites et la déception qu'elle a suscitée. Mais surtout, l'initiative d'un collectif de citoyens tirés au sort suscite l'inquiétude sur le plan démocratique. En multipliant ce type de consultations, on contribue à déstabiliser le rôle des élus parlementaires au motif que ceux-ci n'auraient plus de contacts avec les attentes réelles des habitants. On ferait mieux de mettre fin au non-cumul des mandats, qui a privé l'Assemblée nationale de l'expérience et de la compétence des maires.



DÉPENSE ÉNERGÉTIQUE

La fin des passoires énergétiques

À partir de juillet 2021, la vente ou la location d'un bien nécessitera un nouveau diagnostic de performance énergétique, plus complet et opposable. Le nouvel affichage présentera de façon distincte l'estimation du montant moyen des factures énergétiques du logement, et dorénavant le niveau des émissions de CO₂. Ce dernier apparaîtra sur une échelle numérotée de A (pour le meilleur) à G (pour le moins bon). On espère que ce changement d'approche va provoquer la rénovation des millions de passoires thermiques.



© iStock

BELGIQUE

L'ÉPUISEMENT PANDÉMIQUE EXPLOSE CHEZ LES JEUNES

Selon diverses études menées en Belgique, le phénomène d'épuisement pandémique (équivalent du burn-out) explose dans toutes les catégories d'âges, mais surtout chez les adolescents et les jeunes adultes. Tous les témoignages émanant de psychiatres, pédopsychiatres et psychologues vont dans le même sens : ils sont débordés par les appels de jeunes en détresse psychologique. "Les cas ont triplé", constate Marie Delhaye, chef du service de pédopsychiatrie à l'Hôpital Erasme, qui ajoute : "Une flopée de jeunes filles sont devenues anorexiques". D'autres praticiens notent une augmentation importante des cas d'acouphènes liés au stress. Parmi les causes généralement évoquées, "l'absence de moments de ressourcement, comme les activités ludiques et culturelles, mais aussi la prégnance des informations liées au Covid-19", souligne Gérard Maes, spécialiste du burn-out, qui ajoute : "Les personnes n'arrivent plus à faire le tri, saturent...".

DUBAÏ

L'HORIZON S'ASSOMBRI

L'aéroport de Dubaï, premier au monde en nombre de passagers internationaux, a perdu 70% de son trafic en 2020, avec 26 millions de voyageurs au total contre plus de 86 millions en 2019. Ce bilan révèle notamment l'importance de la régression du tourisme à Dubaï, alors que ce secteur devait être le principal levier de développement du pays dans les prochaines années. Celui-ci cherche donc des solutions, comme par exemple de proposer la vaccination contre le Covid-19 à tous ceux qui viendraient y passer quelques jours.



© iStock

IRLANDE

UN PARDON TARDIF POUR LES FILLES-MÈRES SÉQUESTRÉES

Après cinq années de travail, une commission d'enquête officielle a rendu un énorme rapport (3 000 pages) décortiquant le fonctionnement de dix-huit maisons pour mères et bébés, gérées par des congrégations religieuses, entre 1922 et 1998. Rejetées par leurs familles, les jeunes femmes y cachaient des grossesses considérées comme honteuses. Elles étaient durement traitées et souvent les enfants étaient placés sans leur consentement. Et fait encore plus grave, durant toute cette période plus de 9 000 bébés sont morts dans ces établissements en raison des carences de soins. Le gouvernement irlandais a donc décidé, après avoir présenté ses excuses aux victimes, de créer un fonds d'indemnisation, qui bien évidemment ne compensera jamais la détresse de ces mères séquestrées.

HONGRIE

PORTAIL DE LA CHINE VERS L'EUROPE



© iStock

Le premier ministre Viktor Orbán mise sur l'amitié (et les accords commerciaux) avec Pékin plus que sur les politiques européennes. Ainsi, des projets monumentaux d'infrastructures devraient permettre à la Hongrie de prendre une place de choix sur une nouvelle "route de la soie". Une gare ferroviaire de 125 hectares située à Fénéslitke, à quelques kilomètres de la frontière ukrainienne, est en construction. Accueillant les convois de marchandises en provenance de Chine, ce terminal deviendra le plus grand de la région et permettra de transférer les marchandises des trains à écartement russes sur des trains à écartement européen. Ce projet est un parmi de nombreux accords entre la Chine et la Hongrie, qui devait accepter la diffusion du vaccin chinois anti-Covid, sur lequel l'Union européenne se montre encore réservée.



ALGÉRIE DÉNONCIATION DES TORTURES

Ce qui se passe dans les prisons et les salles d'interrogatoire algériennes est secret, car occulté par une omerta de la honte. Un jeune étudiant kabyle, arrêté depuis 14 mois, torturé, violé, brisé, vient de rompre ce silence grâce au soutien de son avocate. "La torture, ce n'est pas que des violences physiques, des séquelles à vie. La torture installe aussi une ambiance : la terreur. Il s'agit non seulement de terroriser la victime, mais aussi ses proches, ses défenseurs", déclare celle-ci, qui a eu peine à convaincre son client de parler de ce qu'il a subi. Quatorze mois de détention provisoire, sans procès, à la suite d'une arrestation lors d'une manifestation étudiante. Il est transféré au centre des opérations de l'ex-sécurité militaire, où les agents de la Direction générale de la sécurité intérieure font de lui ce qu'ils veulent. Au terme de ces quatorze mois, un procès où il s'avère que son crime principal était de détenir un tract, le reste étant de l'affabulation des services secrets. Si le ministère de la Justice et les services de sécurité n'ont pour l'heure pas réagi aux accusations, tout au moins le silence est brisé et d'autres témoignages pourront se faire entendre.



ÉTATS-UNIS UNE RÉFORME AMBITIEUSE DE L'IMMIGRATION

Dès son arrivée à la Maison Blanche, Joe Biden a annoncé son intention de mener à bien plusieurs réformes capitales, dont celle très attendue de l'immigration. À l'opposé de son prédécesseur Donald Trump, plus favorable à geler les frontières et à renvoyer les immigrants illégaux, le nouveau président a d'ores et déjà transmis au Congrès un projet de loi prévoyant la régularisation par étapes des 11 millions d'immigrés sans papiers résidant actuellement sur le sol du pays. Reconnaisant de façon explicite leur poids dans la santé économique, cette loi intitulée "US Citizenship Act of 2021" donnerait à ces étrangers un statut légal temporaire dans l'attente d'obtenir une carte verte de cinq ans. Et seulement trois ans de plus seront requis pour être éligibles à la naturalisation. En outre, Joe Biden a annoncé l'interruption des travaux du mur avec le Mexique, préférant investir l'argent économisé dans l'aide aux pays d'Amérique centrale (Honduras, Guatemala, Salvador) pourvoyeurs du plus grand nombre d'immigrés économiques.

TURQUIE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN DANGER

Conséquence des différends entre les gouvernements turc et français, Ankara multiplie les mesures répressives contre l'enseignement du français dans les universités. Ainsi à Galatasaray, fleuron de la coopération universitaire franco-turque, le gouvernement exige que les professeurs de français maîtrisent parfaitement le turc pour pouvoir recevoir leur permis de travail. Vingt-et-un professeurs ont ainsi été interdits d'enseigner, mettant en péril le devenir de cette université née d'un accord signé en 1992 entre la France et la Turquie.

LIBAN LA CRISE ÉCONOMIQUE DEVIENT EXPLOSIVE



Soumis à une très grave crise économique depuis un an et demi, le Liban utilise toutes ses réserves en devises pour en atténuer les effets sur la population, et annonce qu'il sera probablement en banqueroute d'ici fin mars. En effet, d'après l'ONU, 55 % de la population est passée sous le seuil de pauvreté, et 23 % sous celui d'extrême pauvreté. Les prix à la consommation ont plus que doublé depuis un an, atteignant même 400 % pour certaines denrées alimentaires, dont 80 % sont importées. Face à cette urgence, la Banque mondiale a octroyé un prêt de 246 millions de dollars au Liban en janvier, pour mettre en place un système de distribution aux plus démunis. Mais le contexte social est de plus en plus explosif, en raison notamment de la faim mais aussi de la pénurie de médicaments, engendrant de violentes émeutes notamment dans la ville de Tripoli au nord du pays.



ROYAUME UNI UNE CAMPAGNE DE VACCINATION AU GRAND GALOP

Avec une troisième vague d'infection au Covid-19 particulièrement importante, le Royaume Uni a développé une stratégie de vaccination accélérée, qui lui a permis d'être aujourd'hui largement en tête de tous les pays européens en proportion de personnes vaccinées. Un quart de la population du pays a effectivement reçu la première injection (à titre de comparaison, moins de 5% en France). Cette rapidité a été atteinte d'abord grâce à l'anticipation de Londres pour se procurer des doses de vaccins, ayant signé des accords avec Oxford AstraZeneca et Pfizer BionTech trois mois avant les autres pays de l'Union européenne. Mais aussi grâce à des procédures d'urgence, parfois critiquées par les pays alentours qui sont restés plus prudents : raccourcissement de la procédure de mise sur le marché des deux vaccins, décision de procéder à un plus grand nombre de primo-injections en augmentant le délai avec les secondes, mobilisation

des personnels sur de plus grandes durées... Certes, tout ceci manifeste de grandes prises de risques. Mais faire tarder les campagnes de vaccination au nom de la prudence, n'est-ce pas également prendre un risque ?

CAMBODGE LE PÉTROLE, NOUVELLE RESSOURCE DU PAYS

Découvert depuis 2005, le gisement de pétrole situé en mer au large de Sihanoukville vient enfin de rendre ses premiers barils. Il aura fallu quinze ans de négociations entre le gouvernement cambodgien et les promoteurs pétroliers pour trouver un accord sur la répartition des revenus. Un grand soulagement pour les Cambodgiens, qui espèrent un fort rebond économique de cette nouvelle production. En effet, on estime à 30 millions de barils la capacité du site exploité et sans doute bien plus dans la même zone. Le gouvernement compte sur des recettes de plus de 400 millions d'euros uniquement pour cette première phase. Une aubaine pour un pays classé 110^e en termes de PIB. Encore faut-il que la ressource ne soit pas dévoyée par la corruption, le Cambodge se classant en ce domaine 162^e sur 180 pays du baromètre de l'ONG Transparency International.

KOSOVO UNE COALITION ANTI-CORRUPTION AU POUVOIR



Depuis l'indépendance du Kosovo, séparé de la Serbie depuis 2008, ce pays n'a cessé d'être gouverné par l'UCK, un parti dirigé par les anciens responsables de la guérilla. Or ce monopole a très vite entraîné népotisme et corruption dénoncés à maintes reprises par les organismes internationaux.

C'est pourquoi ceux-ci ont accueilli avec soulagement l'élection aux récentes législatives (14 février) d'une majorité d'opposition ayant à sa tête un militant de longue date de la lutte contre la corruption, Albin Kurti. Il a ainsi obtenu une cinquantaine de sièges sur les 120 du Parlement et va pouvoir compter sur les représentants des minorités ethniques pour compléter sa majorité, afin de remettre de l'ordre dans ce pays des Balkans de 2 millions d'habitants.

INDE LA CENSURE DES MÉDIAS SE DURCIT



C'est une première victoire pour les paysans indiens, la Cour suprême de ce pays a décidé de suspendre une réforme gouvernementale qui prévoyait de mettre fin à un système de prix protégés pour favoriser la concurrence. C'est pour cette raison que des milliers de paysans bloquaient plusieurs autoroutes d'accès à New Delhi pour exiger le retrait du texte. Et ils entendent poursuivre leur mouvement jusqu'au retrait définitif de cette réforme. Mais le gouvernement ne s'avoue pas pour autant vaincu et s'attaque aux médias, plutôt favorables aux paysans. Ce qui ne manque pas d'inquiéter les ONG internationales, comme Human Rights Watch pour qui "l'Inde préside à une dangereuse régression des droits de la liberté d'expression...".



Apriles



**Envie d'innover ?
Inspirez-vous de ce qui marche**

www.apriles.net



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

LES ASSOCIATIONS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

PAR JEAN-MARIE LATOUR ET CHRISTOPHE ROBERT

La crise sanitaire provoquée par le Covid-19 engendre une crise sociétale sans précédent. La perte des repères collectifs et l'affaiblissement des liens sociaux sont accentués, non seulement par les effets mécaniques du confinement, mais aussi par l'absence de perspectives d'avenir. La question du rétablissement du vivre-ensemble s'affiche donc parmi les toutes premières priorités pour sortir de la pandémie par le haut.

Un objectif qui nécessite de s'appuyer de plus en plus sur les associations, qui sont généralement les premières à être sollicitées lorsqu'une collectivité publique s'engage dans la consolidation du vivre-ensemble. C'est donc une exigence incontournable, même si elle ne s'exprime pas de



la même manière dans l'ensemble du monde associatif. Entre les associations qui s'appuient uniquement sur le bénévolat et celles qui agissent aussi avec des équipes de salariés, la perception des priorités sera nécessairement différente. Les premières n'auront pas l'obligation permanente de composer avec leur environnement institutionnel, alors que les secondes en seront très dépendantes pour mener à bien leurs actions.

Pourtant, quelles que soient leurs différences, les associations ont toutes une aspiration commune : obtenir des responsables nationaux et locaux plus de considération en ce qui concerne leur rôle, et plus de moyens en ce qui concerne leurs ressources humaines.

I. MIEUX RECONNAÎTRE LE RÔLE DES ASSOCIATIONS

C'est décourageant, les associations œuvrant dans le domaine de la solidarité sont de plus en plus confrontées à de lourdes contraintes bureaucratiques et financières, qui les obligent à s'investir principalement dans des fonctions gestionnaires. Et certaines d'entre elles se trouvent contraintes de devoir privilégier leur projet d'activité sur leur projet politique, la technicité sur le militantisme. Une évolution qui a considérablement appauvri leur capacité d'initiative et d'innovation. Et cette réalité s'accélère. Fort heureusement, un nombre croissant de dirigeants associatifs rejettent cette évolution et cherchent à préserver leurs vocations premières : la création de sens et la mobilisation de la citoyenneté. C'est déterminant, car ces associations, qu'elles soient impliquées dans la gestion d'activités de service public ou dans le développement de la vie sociale, constituent un terreau d'expérimentations sociales remarquable et offrent des chances uniques de coopération avec les usagers et les habitants. Or, c'est dorénavant reconnu par tous les observateurs de la vie sociale, ce sont deux des conditions indispensables au rétablissement de la confiance dans notre modèle démocratique. Et comme le relève fort justement Éric Favéy, de la Ligue de l'enseignement : "C'est en s'appuyant sur cette capacité à mobiliser de nouvelles énergies intellectuelles et

humaines que les associations pourront exiger des pouvoirs publics de ne pas être considérées comme des prestataires de services mais comme d'authentiques partenaires en capacité d'émettre des propositions utiles et inédites".

REDONNER TOUTE SA PLACE À L'INITIATIVE LOCALE

Cette exigence apte à redynamiser le fonctionnement démocratique de notre pays est encore plus justifiée avec la crise actuelle. En effet, la perspective d'un monde nouveau à bâtir devrait inciter plus que jamais les collectivités publiques à redéfinir leurs relations avec les associations. Avec comme première obligation, celle de renoncer autant que faire se peut à la procédure d'appel à projets, qui réduit considérablement les capacités d'initiative des acteurs de terrain. Car avec cette procédure, l'expertise d'usage des habitants et des bénéficiaires des services semble ne plus être considérée comme déterminante dans l'établissement du diagnostic et des réponses à apporter. Ce sont les bureaux qui ont pris le dessus et qui décident de façon trop solitaire. Il est donc urgent de s'atteler au resourcement du monde associatif, en lui redonnant un rôle réel d'impulsion dans la définition des besoins sociaux. Tandis que les pouvoirs publics pourront s'assurer du bien-fondé de la démarche, en liant davantage l'octroi de financement au respect des principes fondateurs de la vie associative : l'engagement, l'empathie, la participation.

Mais pour que ces orientations parviennent concrètement à redynamiser l'action collective, encore faut-il que tous ceux qui agissent pour une France plus solidaire soient encouragés par les administrations. En effet, lorsque le monde associatif parvient à innover, ces initiatives restent trop souvent anecdotiques, sectorisées et méconnues. Elles sont peu valorisées et souvent découragées, car elles heurtent notre tradition administrative, plus familiarisée avec le pouvoir de réguler qu'avec l'implication des habitants. Ce qui entraîne un empilement de normes qui fragilise souvent la capacité d'inventer. On déplore de plus en plus que l'énergie du créateur soit davantage consacrée à la maîtrise des contraintes normatives qu'à la mise en œuvre du projet. Au moment où la crise sanitaire nous oblige à rechercher d'autres réponses, il est donc urgent de combattre tout excès



© iStock



de normes avec leurs interprétations abusives, et de redonner à la notion de confiance une place déterminante dans les relations entre les associations et les administrations.

SOUTENIR PLUS ACTIVEMENT L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

C'est en s'appuyant sur cette conviction que devrait alors être engagé un processus de développement du bénévolat (habitants et usagers), dont l'expertise d'usage et la disponibilité sont à l'origine de la capacité d'innovation et de développement social des associations. Le bénévolat pourrait être bien plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui. Certes, on recense bien 16 millions de bénévoles, mais si l'on y regarde de plus près, seuls 40 % d'entre eux sont des bénévoles "réguliers", qui se rendent disponibles quelques heures chaque semaine. D'ailleurs, bien des associations sont confrontées à d'importantes difficultés de renouvellement de leurs équipes bénévoles. Dans un contexte de vieillissement de leurs effectifs, elles peinent en particulier à trouver des personnes susceptibles de prendre des responsabilités d'encadrants. Et dans les secteurs les plus chronophages, comme celui de la solidarité, la pénurie de candidatures

menace des domaines importants comme celui de l'aide à domicile.

Il est donc urgent que les collectivités publiques mettent en œuvre une politique bien plus volontariste du bénévolat, comme le préconise d'ailleurs Roger Sue, sociologue et spécialiste du monde associatif (voir interview p.24) qui se fixerait comme objectif de faire une règle de vie. Au point que l'on en viendrait à s'excuser de ne pas être bénévole quand on est empêché de l'être. Une révolution culturelle qui présenterait le bénévolat comme indispensable à la préservation de notre modèle de citoyenneté. Mais aussi comme indispensable à l'épanouissement individuel qui, comme nous le redit Edgar Morin, ne peut résulter que de la reconnaissance produite par l'échange réciproque et l'utilité sociale.

Cette politique pourrait émaner de l'État, mais elle devra être mise en œuvre par les collectivités locales. C'est en effet par leur intermédiaire que l'on peut communiquer dans tous les lieux de vie sur l'intérêt d'être bénévole, avec notamment des actions avec les écoles, les collèges et les lycées, mais aussi les entreprises et tous les services publics, en sensibilisant tous les salariés pour qu'ils y participent. Enfin, la mobilisation

des communes pourrait aller encore plus loin, car elles gèrent une multitude de services de proximité (culturelles, techniques, sportives...), qui pourraient confier certaines tâches à des bénévoles, ce qui, loin d'affaiblir l'emploi, peut au contraire le consolider.

En attendant, il serait à tout le moins nécessaire de redéfinir la vocation des forums locaux et des événements

similaires organisés par les villes pour faire connaître le monde associatif. Ces forums sont en effet devenus des événements de type consumériste, où on promeut surtout des prestations de services alors qu'ils devraient d'abord servir à valoriser le bénévolat. Faisons donc des forums des associations des "Forums des associations et de l'engagement citoyen".

II. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

La crise sanitaire l'a particulièrement montré, les métiers du soin sont en forte tension. On a du mal à recruter, comme l'illustre une enquête récente de la Fédération hospitalière de France, selon laquelle 80 % des établissements hospitaliers ont des difficultés pour renforcer leurs effectifs. Et ce constat est identique en ce qui concerne le secteur privé non-lucratif, qui rencontre les mêmes difficultés. "Partout, des Ehpad à l'aide à domicile, en passant par l'éducation populaire ou la culture, nous n'arrivons pas à pourvoir les postes proposés", souligne Hugues Vidor, président de l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire dans une déclaration aux *ASH*. "Et c'est effectivement une préoccupation majeure des administrateurs des associations concernées, car le manque de personnel engendre non seulement des difficultés de fonctionnement, mais aussi un mauvais climat qui contribue à l'absentéisme", nous déclare un directeur d'association à Villeurbanne. Pas étonnant que dans ces circonstances, les 4 fédérations nationales de l'aide à domicile – l'ADMR, Una, Adédome et la FNAAFP – aient lancé en janvier un cri d'alarme, "Vous ne pourrez bientôt plus choisir de rester à domicile", appelant les Français à interpeller leurs élus.

Deux phénomènes expliquent cette situation : les professions du soin, du social et de l'éducatif souffrent d'une mauvaise image, qui n'a jamais été corrigée par un effort de valorisation auprès du public des fonctions réellement exercées. À cela s'ajoute une absence de reconnaissance politique sur le terrain des rémunérations et des droits sociaux.

PROMOUVOIR TOUS ENSEMBLE LES ATOUTS DE CES MÉTIERS

C'est tout l'intérêt du monde associatif, sa souplesse lui permet d'affronter les difficultés en innovant. On peut, par exemple, relever le succès des campagnes de communication digitale sur Facebook et Twitter,

lancées par l'ADMR, la Fehap et Nexem, pour faire la promotion de tous ces métiers essentiels. Tout comme les vidéos diffusées par la Croix-Rouge sur son site mettant en avant l'intérêt de ses métiers, ou les affiches placardées sur les abribus par la Fnadepa pour alerter sur les besoins en Ehpad. Selon François Brabant, vice-président de l'Union nationale des ADMR : "Notre campagne digitale a enflammé notre compte Facebook, dont les abonnements ont bondi de 4 000 à 5 000 et nous avons engrangé plus de 9 000 candidatures en l'espace de trois mois.

Cet effort doit être poursuivi en mettant en avant les motivations des professionnels du secteur. Tous soulignent la richesse et le sens de leur mission et les témoignages sont nombreux, comme celui d'Angélique Flandrin, aide à domicile, repris dans *Le Lien*, magazine interne de l'ADMR : "L'aide à domicile, ce n'est pas que du ménage ou une toilette. C'est d'abord un contact humain, des échanges. Donner le sourire aux gens chez qui j'interviens, c'est important".

Mais il ne suffit pas de montrer tout ce que ces métiers peuvent offrir pour entretenir un sentiment d'utilité sociale. Il faut aussi les rendre plus accessibles. C'est pourquoi l'Union ADMR a lancé, avant la crise sanitaire, dans plusieurs départements des "académies" pour attirer de nouvelles vocations professionnelles grâce à des parcours de formation débouchant directement sur un contrat de travail en CDI. C'est dans l'Aube qu'a été initiée en 2015 cette expérience. "Comme partout, nous connaissions des difficultés de recrutement, explique Olivier Savier, qui dirigeait alors l'ADMR de ce département. C'est ce qui nous a conduits à intensifier nos relations avec Pôle emploi, Uniformation et les collectivités locales concernées pour bâtir la première académie ADMR. Et le nom de baptême de ce dispositif a été choisi pour permettre une meilleure identification de cette offre et faciliter son lancement par des radios et télévisions locales". Aujourd'hui à la



tête de la fédération de Seine-Maritime, il reproduit le dispositif, avec deux sessions de formation par an réunissant une cinquantaine de candidats. Et plusieurs autres fédérations ADMR ont engagé ce même processus, encouragées par l'Union nationale des ADMR.

Les associations n'ont donc pas baissé les bras. Mais cela ne sera pas suffisant si l'État ne mobilise pas à son tour toutes ses administrations et services, en s'appuyant bien davantage qu'aujourd'hui sur les médias nationaux et locaux. C'est d'ailleurs le sens de la campagne de recrutement d'urgence pour les Ehpad et les métiers du grand-âge, "un métier pour tous", lancée en novembre dernier par la ministre de l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, pour développer des synergies entre les services de l'État, Pôle emploi, et les principaux acteurs du secteur. Mais au-delà de l'urgence, il est indispensable d'intensifier et de pérenniser une démarche volontariste de promotion des métiers.

REVALORISER LES RÉMUNÉRATIONS ET LES DROITS SOCIAUX

Cette plus juste connaissance de l'intérêt des métiers ne suffira pourtant pas à attirer des candidats sans s'attaquer aux enjeux matériels. En premier lieu, la question des rémunérations. En effet, comment attirer les bons profils et les fidéliser quand le salaire net moyen des intervenants à domicile reste inférieur à 1 000 euros ? Or l'État ne cesse d'émettre des signes négatifs sur ce

sujet. Ainsi, avant l'été, il a laissé sans coordination aux départements le soin de distribuer la prime reconnaissant l'engagement des professionnels du domicile pendant la crise sanitaire. Ce fut ensuite le Ségur de la Santé qui n'a accordé une revalorisation des salaires de 183 euros par mois qu'aux seuls professionnels des établissements, laissant aux professionnels du domicile un goût amer d'injustice. On a alors conforté l'idée selon laquelle les métiers du grand-âge n'étaient pas jugés comme prioritaires, contrairement aux recommandations du rapport El-Khomri. Et les promesses de revalorisation des salaires faites durant la pandémie tardent encore à se concrétiser.

Fort heureusement, en attendant le grand soir des rémunérations, les associations essaient d'agir dès à présent sur le pouvoir d'achat de leurs salariés, comme nous le signale Laurence Jacquon, directrice adjointe de l'Union nationale des ADMR : "Nous offrons à nos salariés, par exemple, des possibilités d'acheter des véhicules ou d'autres services marchands dans des conditions très favorables grâce à des négociations de partenariat avec les entreprises".

De même les associations veillent à ce que leurs salariés bénéficient des protections appropriées pour poursuivre leur mission dans cette période de crise sanitaire, comme le précise Alain Raoul, président de Nexem : "Au cœur de nos revendications : l'accès aux équipements de protection individuelle pour tous, l'accès prioritaire aux dépistages, l'ouverture des modes de garde et des

écoles pour les enfants des professionnels du secteur, la responsabilité employeurs en cas de contamination des usagers et des salariés et la possibilité pour l'ensemble du secteur social et médico-social de verser une prime Covid-19 défiscalisée à leurs salariés”.

Par ailleurs, les perspectives d'évolution professionnelle ne sont pas oubliées. Nexem, par exemple, propose des “offres de mobilité temporaire afin de découvrir d'autres méthodes de travail, d'autres ambiances”, note Stéphanie Duvert, directrice des Affaires sociales de Nexem, qui ajoute : “C'est nécessaire, mais on peut aller plus loin en recherchant la création de passerelles, pour que par exemple des salariés de l'aide à domicile puissent rejoindre un Ehpad et réciproquement”.

Cette aspiration à la mobilité est d'ailleurs une des principales préoccupations des salariés de l'aide à domicile. Mais cette dynamique se heurte à la complexité des organisations, à des cloisonnements étanches et à des conventions bien trop hétérogènes. C'est la raison pour laquelle, en ce qui concerne les conventions collectives nationales 51 (établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cures et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951) et 66 (établissements et services pour personnes inadaptées

et handicapées du 15 mars 1966), des discussions sont engagées entre tous les partenaires concernés pour les faire évoluer vers une convention unique. Et ce mouvement est favorisé par l'appui d'un organisme commun, Axess, véritable confédération des employeurs de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif. Son président Jean-Dominique Tortuyaux nous précise que sa confédération mène des négociations sur la CCN 66, et le fera bientôt pour la CCN 51.

Il reste à souhaiter que les pouvoirs publics accompagneront cet effort de restructuration des professions, en donnant aux associations les moyens de consolider ces métiers, non délocalisables. En envoyant très vite un signe concret, grâce au vote d'une loi “Grand-âge et autonomie” qui devrait donner aux associations du secteur les moyens d'exercer ses missions essentielles. C'est aussi l'espoir d'Alain Raoul : “J'ai la conviction que nous saurons ensemble transformer cette crise, aussi tragique soit-elle, en opportunité. Celle de mettre en lumière l'utilité sociale qui est le sens profond de nos métiers et de leur apporter, de la part de la société comme des pouvoirs publics, toute la reconnaissance qu'ils méritent”.

III. CONSOLIDER LES FINANCEMENTS

C'est reconnu, si le gouvernement gère avec beaucoup d'improvisation la crise sanitaire, son soutien économique aux entreprises en difficulté est généralement considéré comme efficace. Mais c'est moins vrai en ce qui concerne les associations, qui contribuent pourtant de façon importante au développement social et économique de notre pays. Or elles sont particulièrement fragilisées par la situation, comme le révèle une récente enquête réalisée par HelloAsso. “Quel que soit le secteur d'activité, les associations ont durement souffert de la crise sanitaire”, commentent ses auteurs, qui relèvent que, rien que dans le secteur des associations sportives et culturelles, on observe depuis la pandémie une baisse de 70 % des activités.

REDÉFINIR LES MODALITÉS D'AIDE

Certes, les associations bénéficient comme les entreprises des mesures de chômage partiel pour leurs salariés. De plus, des mesures spécifiques ont été mises en place





© DR

comme le soutien aux associations exerçant une activité économique. À l'instar du fonds UrgencESS qui propose des subventions, comprises entre 5 000 et 8 000 euros en fonction de la taille de la structure et de ses besoins.

Reste que le montant de ces aides est souvent insuffisant et que les conditions à remplir pour pouvoir y prétendre sont très strictes : être assujettie aux impôts commerciaux ou employer au moins un salarié, avoir débuté son activité avant le 30 septembre 2020, et avoir subi en décembre 2020 une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 % par rapport à décembre 2019.

Mais ce qui montre le mieux l'inégalité de traitement en défaveur des associations, vient du "prêt garanti par l'État" (PGE). Ce prêt octroyé dans des conditions simplifiées aux entreprises en se basant sur leur chiffre d'affaires pour en déterminer le montant, s'avère plus contraignant pour le monde associatif. En effet, les modalités spécifiques de calcul de son montant ne prennent pas en compte les subventions d'exploitation versées aux associations. Or ces subventions représentent souvent une part non négligeable de leurs recettes. Selon Didier Lesueur, directeur général de l'Odas, "ces subventions ne sont pas prises en compte car l'État qui garantit les prêts ne veut pas s'engager sur le maintien des subventions. En effet, une subvention est toujours

du ressort souverain de l'administration qui l'attribue, car le droit à la reconduction d'une année sur l'autre n'existe pas". Certes, afin d'éviter cet écueil, la puissance publique propose des conventions pluriannuelles. Mais dans les faits, ces dernières ne constituent pas pour autant la garantie d'une reconduction des montants prévus pendant sa période de validité. En pratique en effet, la temporalité du vote du budget et de son exécution demeure annuelle. "Il en résulte que des subventions peuvent être diminuées d'une année sur l'autre dans le cadre de ces conventions pluriannuelles", poursuit Didier Lesueur, pour qui "cette pratique amoindrit la portée réelle de ces conventions, en n'apportant finalement pas toute la sécurité qui était leur raison d'être et surtout, entache de doute permanent la crédibilité de ce type d'engagement".

À cela s'ajoute encore le fait que les motifs d'attribution des subventions d'exploitation ont profondément évolué. Auparavant, les collectivités publiques pouvaient subventionner des associations sur le simple fondement de leur "objet social". Mais aujourd'hui, le versement de telles subventions est subordonné au soutien d'un projet spécifique bien délimité. En clair, les subventions dites d'équilibre ou de fonctionnement ont peu à peu disparu au profit des subventions fléchées sur un objet précis.

Pascal Colin, président du Réseau national de l'économie sociale et solidaire (Reness)



Le Jas : Pensez-vous que les mesures prévues par le plan de relance sont suffisantes pour soulager financièrement les associations ?

Pascal Colin : À l'occasion de la précédente élection présidentielle, le Reness a lancé un appel "Pour la création d'un vrai ministère de l'Économie sociale et solidaire". En effet, notre conviction était que, compte tenu des enjeux liés à la cohésion sociale, il était indispensable de se doter d'un outil stratégique pour faire face à l'urgence sociale. Ce fut d'ailleurs le thème d'une campagne de communication intitulée #UrgencESS lancée par le RENESS en 2017 et récemment reprise à notre plus grande satisfaction.

Oui, certaines mesures vont dans le bon sens et nous ne pouvons que féliciter Olivia Grégoire pour son engagement

sur la mise en place de mesures utiles. Non, la réponse institutionnelle n'est toujours pas à la mesure des enjeux. La survie économique de nombreuses associations est questionnée par la crise. Comment rembourser dans de bonnes conditions les PGE accordés parfois avec difficultés ? Par ailleurs, de nombreux organismes de l'ESS ont obtenu des reports de charges qui leur seront difficile d'honorer dans de bonnes conditions. Il est urgent de mettre en place un dispositif clair, lisible et simple d'exonération des charges sociales reportées. Toutes les associations reconnues ESS devraient pouvoir en bénéficier de plein droit. Cela donnerait un signal fort de confiance et de mobilisation pour l'avenir à construire ensemble.

C'est pourquoi, parmi les solutions envisageables, l'Odas suggère de soutenir les associations, par exemple en prenant pour assiette du PGE la moyenne de ces subventions fléchées perçues sur les trois dernières années. Cette base de référence apparaîtrait ainsi bien plus fidèle à la réalité des actions menées sur le terrain par chaque association. Et, insiste Didier Lesueur, "Il est urgent d'agir en ce sens, car au moment où la crise accentue le déficit de lien social, il ne faut pas oublier que la raison d'être des associations est bien de contribuer activement à la cohésion de notre société".

RÉÉQUILIBRER LE PLAN DE RELANCE

Le gouvernement semble en prendre conscience, puisqu'il a dévoilé le 3 septembre dernier son plan de relance qui comporte quelques mesures spécifiques concernant le secteur associatif. Parmi celles-ci, un coup de pouce de près de 600 millions d'euros à destination des associations favorisant l'insertion des jeunes, dont un tiers sera destiné à abonder le dispositif "Parcours Emploi Compétences". Les deux autres tiers concernent l'insertion par l'activité économique, le soutien aux missions locales et à l'accompagnement des jeunes en service civique.

Reste que si l'on y regarde d'un peu plus près, certains domaines d'actions fortement touchés par la crise semblent avoir été largement sous évalués. En témoigne l'enveloppe d'aides à hauteur de 100 millions d'euros dédiée aux associations agissant en matière de lutte contre la pauvreté. Ces 100 millions d'euros, répartis sur les années 2021 et 2022, ont vocation à être attribués dans le cadre de deux appels à projets successifs, dotés de 50 millions d'euros chacun. Or, les réponses au premier appel à projets, dont la date limite de dépôt était fixée au 15 janvier dernier, ont déjà mis en évidence un besoin de 500 millions d'euros. Preuve que les besoins d'aides financières sont bien plus importants que ce qui avait été escompté. "C'est un résultat qui nous dépasse", a d'ailleurs admis Marine Jeantet, déléguée interministérielle à la lutte contre la pauvreté, le 2 février, devant la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale. L'occasion peut-être de voir enfin la réalité en face en reconnaissant pleinement le rôle joué par le secteur associatif ? D'autant que le rôle du secteur associatif ne saurait que s'accroître ces prochains mois, à l'issue d'une crise dont le coût et les conséquences ne cessent de s'alourdir chaque jour un peu plus. ■

Directeur-trices, responsables de service, chargé-es de mission, conseiller-ères techniques :
dans ce contexte professionnel inédit et complexe que vous traversez



Rejoignez nos SAS



Formation-action à distance pour "Savoir Aborder la Suite"



La protection de l'enfance a été fortement impactée par le confinement et plus largement la crise du Covid, à des niveaux différents en fonction des services et des établissements. L'encadrement aura fort à faire dans les semaines et mois à venir. Des questions managériales inédites émergent, et d'autres questions qui se posaient déjà avant, resurgissent avec force.

Les cadres de proximité seront en première ligne, tout ne se joue pas qu'au niveau des directions. Il est nécessaire de s'y préparer. Psychologiquement (quels risques à mon niveau ? quelles réponses apporter ? quelles postures adopter ?...), mais aussi en termes d'organisation du travail. Des espaces d'expression et d'échanges dédiés à ces problématiques doivent être inscrits aux agendas. Il sera urgent de ne pas se précipiter à "produire". Il sera nécessaire d'effectuer, dans la durée un bilan des effets du confinement : sur les personnes accompagnées, sur les liens entre les services et ces personnes, sur les professionnels, leurs habitudes de travail, leur pratique, etc.

Compte tenu de ces éléments l'École de la protection de l'enfance vous propose d'intégrer un de ces SAS (ateliers à distance "Savoir Appréhender la Suite").

Ces ateliers sont conçus comme des **espaces de formation et de réflexion** qui permettront de travailler, à plusieurs, le déconfinement et "l'après". Des apports formatifs seront proposés aux groupes de travail en fonction des problématiques soulevées. Ces ateliers devront produire des scénarios de réponse aux problématiques à venir. Il s'agit aussi de **capitaliser et valoriser les expérimentations positives.**

MODALITÉS

Des rencontres en visioconférence de 2 heures maximum (dès que et quand ce sera possible des temps de travail en présentiel)

Un suivi intersession (individuel ou collectif)

Des groupes de travail de 8 à 10 personnes maximum, si possible exerçant dans des secteurs connexes (foyer, intervention à domicile, placement familial...) ou par niveau d'intervention (chef de service, direction...).

Des interventions possibles d'experts intervenants à l'École de la protection de l'enfance pendant les regroupements ou en plus de ceux – ci sur des problématiques spécifiques rencontrées (questions juridiques, cliniques, etc.)

Un accompagnement individuel sera possible durant la période en cas de difficultés ou demandes particulières

CALENDRIER ET DURÉE

2 rencontres par mois pour un total de 24h en visioconférence

COÛT

995 € par personne pour les 24 heures de formation : Le coût recouvre l'animation des ateliers en visio, le suivi inter-session, la rédaction des comptes-rendus et des livrables, les éventuels accompagnements individuels, les apports formatifs complémentaires. Cette formation peut être financée par le FNE-formation.

PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE :

ecoleprotectionenfance.com

Pour tout renseignement, veuillez nous contacter par email à

inscription@ecoleprotectionenfance.com ou au 01 53 10 24 10

FORMATION À DISTANCE ORGANISÉE PAR



13, boulevard Saint-Michel Paris 75005 Tél.: 01 53 10 24 10

“CRÉONS UN SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL, OUVERT À TOUS”

Roger Sue est sociologue, professeur d'université et spécialiste de l'histoire des associations. Il vient de publier *Le Spectre totalitaire – Repenser la citoyenneté* (éditions Les Liens qui Libèrent), un ouvrage sur la transformation de la société civile et la nécessité de redonner toute sa place au mouvement associatif. Il a bien voulu apporter sa contribution à ce numéro spécial du *Jas* consacré au monde associatif.

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ

***Le Jas* :** Dans votre dernier livre, vous proposez une nouvelle devise “Liberté, Égalité, Association”. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Roger Sue : D'abord, la formule n'est pas de moi, elle est de Pierre Leroux, qui proposait en 1848 cette devise. Si on lui a préféré le terme de “Fraternité”, c'est pour des raisons qui tiennent notamment à l'emprise du catholicisme social. Le mot fraternité, qui renvoyait plus à cette solidarité religieuse, a pris le pas sur association. Aujourd'hui, je dirais plutôt associativité. Car c'est précisément ce que la Révolution française voulait réussir conformément au Contrat social de Rousseau : il faut que les individus se réunissent pour conforter leur condition d'hommes libres et égaux. Ils le font sur le format de l'association, qui constitue donc le premier étage du contrat social. Or celui-ci n'existe plus vraiment dans notre pays, parce qu'il a été remplacé par la démocratie représentative, dont on voit aujourd'hui toutes les limites. La fonction représentative s'est banalisée, et sa prétendue supériorité est dévaluée, minée par les échecs. C'est pourquoi je pense que ce dont il est question c'est de la conception même de la politique : son sens, son organisation, et au bout du compte sa définition première, la manière de vivre ensemble, le lien social. Et si l'on engage cette réflexion sur le nouveau visage de la politique, la question associative s'imposera comme prioritaire. Cela peut



surprendre, car nous sommes persuadés de vivre à l'époque de l'individualisme triomphant. Mais c'est un individualisme de plus en plus relationnel, qui s'épanouit dans la multiplicité des rapports aux autres. Il a donné naissance à Internet et aux réseaux sociaux. Et durant le confinement, c'est grâce à une relation d'association que la vie sociale a pu être maintenue. De manière impromptue, les Gilets jaunes sont également une des manifestations de ce besoin d'associativité. Même au travail et dans les entreprises, on comprend de mieux en mieux que l'esprit d'association favorise la réussite économique, comme l'avait déjà relevé Tocqueville. Il faut donc encourager tout ce qui peut renforcer le besoin d'associativité.

***Le Jas* :** Quelles sont donc vos préconisations pour aller dans ce sens ?

R. S. : Cela passe principalement par la mise en œuvre d'une politique du bénévolat, qui n'existe pas aujourd'hui.

En effet, on considère que cela n'est pas utile car on réduit le bénévolat à des considérations individuelles, en oubliant qu'il a une vocation collective qu'il faut valoriser. Rappelons que les deux déterminants centraux du bénévolat sont la tradition familiale et la précocité. La tradition familiale, on n'y peut pas grand-chose : si vous avez des parents très engagés, vous avez plus de chances d'être engagé vous-même. Par contre on peut agir sur la précocité. Je plaide depuis très longtemps pour que l'acculturation au bénévolat se fasse le plus tôt possible dans les écoles, et qu'elle fasse partie du cursus scolaire, et pas seulement de l'extra-scolaire. Ce qui atténuerait une source importante d'inégalités. Car ceux qui ont des activités associatives, sportives ou culturelles sont ceux qui réussissent le mieux à l'école. Concrètement, il faut faire comprendre la nécessité de s'investir dans une association. Car le civisme ne s'apprend pas dans les livres, il s'apprend dans la relation à l'autre. De plus, on s'est aperçu que les compétences développées dans les associations ne sont pas présentes dans les institutions de formation, ni scolaires, ni universitaires. Il y a une richesse aujourd'hui, dans ce qu'on appelle vulgairement le capital humain, qui dépend du monde associatif. On appelle ça souvent les compétences transversales. Je ne comprends pas qu'aujourd'hui, où le travail dépend de plus en plus de ces compétences personnelles, elles ne soient pas mises en place dès la scolarité. C'est par ce savoir-faire et cette assurance que se distinguent les élèves issus des milieux favorisés.

D'autre part, il faut développer la reconnaissance au niveau politique. Cela pourrait se faire grâce au compte personnel d'activité, qui a été mis en place par le gouvernement et à l'intérieur duquel il y a un compte d'engagement citoyen. Or celui-ci est quasiment vide, ou il donne accès à quelques heures de formation. Il faut aller bien au-delà, par exemple en reconnaissant l'engagement associatif sous forme de droits sociaux comme des points de retraite par exemple. Dans nombre d'activités aujourd'hui, l'expérience bénévole est devenue indispensable. Je prends souvent l'exemple des masters aux États-Unis. On ne rentre pas dans un master si on n'a pas eu de parcours bénévole. De la même manière aujourd'hui, dans les cursus universitaires, s'engager dans une association permet une reconnaissance et une valorisation. Enfin, j'ai eu la chance de diriger une thèse qui a montré l'importance que les DRH portaient

au déploiement de l'activité associative. C'est une confluence qui fait qu'il faudrait réfléchir à une véritable politique du bénévolat.

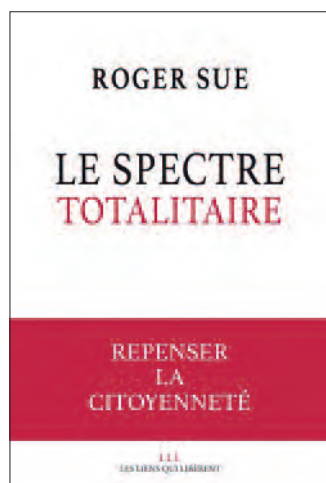
Le Jas : Vous allez jusqu'à préconiser un service civique universel. Pouvez-vous nous en parler ?

R. S. : Le service civique est un volontariat qui permet un bénévolat plus structuré, au sens où il est contractualisé. Il assigne une tâche au bénévole, et celui-ci bénéficie d'une indemnité, que je voudrais voir portée pratiquement au niveau du Smic. Ce qui le justifie, c'est l'orientation que prend le développement économique aujourd'hui. Il se fait de plus en plus immatériel et il repose de plus en plus sur ce qu'on appelle les biens communs, que ce soit la santé, la culture ou l'éducation. Et dans ces différents domaines, l'élargissement du service civique universel pourrait apporter une contribution importante aux biens communs.

Par ailleurs, un service civique universel, ouvert à tous les citoyens, permettrait à des personnes qui sont dans des situations difficiles, en précarité, d'avoir un statut, une reconnaissance, un financement et une activité.

Enfin, l'intérêt d'un service civique universel est de placer tous les individus sous un même statut que j'appellerais le statut de citoyenneté. Aujourd'hui, il n'y a plus d'espace de citoyenneté, avec la régression du travail qui depuis 1789 en faisait office. Il faut rappeler que le travail était une notion méprisée avant la Révolution française, car il était réservé aux pauvres. Les révolutionnaires vont faire du travail un outil d'égalité universel. Je vois à travers le service civique

universel un nouveau moyen de production d'une économie du capital humain et une nouvelle manière d'exprimer la citoyenneté, et de faire vivre les valeurs dont on a parlé au départ. C'est un projet très ambitieux, qui ne peut pas se réaliser du jour au lendemain, mais je suis confiant. ■



Un nouvel ÉCLAT au "Bien vieillir"

Après quatre ans d'expérimentation, l'Assurance Retraite a décidé de déployer la démarche ÉCLAT sur neuf nouveaux sites. Ces contrats de territoire, impulsés avec les communes et les intercommunalités, doivent permettre aux acteurs locaux, à l'issue d'un diagnostic partagé, de s'engager dans une dynamique globale de prévention de la perte d'autonomie. PAR GARANCE CHESNÉ

CROZON... un paradis pour estivants, tout au bout du Finistère, une langue de terre et de granit tournée d'un côté sur la rade de Brest, de l'autre sur la baie de Douarnenez et droit devant vers l'Amérique. Mais pour les 17 000 habitants de la communauté de communes, le quotidien est loin de ressembler à une carte postale. Ce territoire vieillissant compte 37 % de retraités, aux revenus souvent modestes (10 % de la population est sous le seuil de pauvreté) et confrontés à des difficultés de logements, d'isolement social ou d'accès aux services et à la santé. Autant de caractéristiques qui participent à altérer les conditions du "bien vieillir" et viennent s'ajouter à des facteurs individuels de fragilité. Ce n'est donc pas un hasard si la Carsat Bretagne a identifié la Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon (CCPC) comme premier site au déploiement national de la démarche ÉCLAT.

FAIRE JOUER TOUS LES LEVIERS

Lancée en 2016 sous forme d'une expérimentation auprès de sept territoires, ÉCLAT est une démarche de contractualisation, initiée dans le cadre d'un partenariat national entre la Cnav et la fédération Soliha, un des principaux opérateurs en matière d'amélioration de l'habitat. Son objectif est d'accompagner des collectivités locales, dont le territoire répond à un indicateur de fragilité élevé (voir encadré), dans la mobilisation des nombreux leviers dont elles disposent (politique d'action sociale, de l'habitat, du transport), pour s'adapter aux enjeux du vieillissement de leur population. "Une évaluation de l'impact est actuellement en cours mais plusieurs enseignements ont été tirés des expérimentations. Ils ont permis de modéliser la



© Centres sociaux de Bretagne

Bien vieillir en Bretagne (photo prise hors contexte Covid-19)

démarche que nous déploierons", expose Benjamin Leroux, responsable animation et développement du territoire à la direction nationale de l'action sociale de la Cnav. "Si à l'origine ÉCLAT s'appuyait sur des leviers liés à l'habitat, la démarche est aujourd'hui plus globale et prend en compte la santé, la mobilité ou le lien social. Le diagnostic de départ, initialement construit sur la base de données statistiques variées, a également été enrichi d'une consultation des habitants, pour mieux coller à leur réalité. Les priorités d'inter-

vention ainsi repérées donneront lieu à des appels à projet portés par le binôme Carsat/collectivité, la Cnav s'engageant à doubler le soutien financier de la Carsat locale, dans la limite de 25 000 euros. Soit une mise de départ de 50 000 euros afin de soutenir concrètement les actions répondant aux besoins du territoire ».

ASSOCIER LES AÎNÉS

Pour mener à bien le déploiement de la démarche ÉCLAT, la Cnav s'est rapprochée de deux partenaires nationaux, Soliha et La Fédération des Centres Sociaux, déjà parties prenantes de la phase d'expérimentation. Comme le rappelle Éric Malevergne, chargé de mission chez Soliha, « nos organismes locaux ont accompagné les sept sites expérimentaux et la Fédération Soliha Hauts-de-France s'est distinguée par sa méthodologie, sa capacité à traiter des critères autres que ceux du logement et à animer les partenariats locaux. C'est elle qui conduira la partie statistique du diagnostic sur l'ensemble des territoires de déploiement, avec l'appui des Soliha locaux. Un gros travail de collecte, d'analyse et de mise en corrélation de nombreuses données sur la démographie, la santé, le logement, la mobilité, que nous venons de commencer sur Crozon et que viendra enrichir le travail des Centres Sociaux ». Ces derniers, familiers des démarches de développement social local et déjà engagés sur les problématiques de prévention et le pouvoir d'agir des habitants, sont chargés localement de la partie qualitative du diagnostic. « L'enjeu est de ne pas se retrouver à décider entre technos, mais de permettre aux premiers concernés, les personnes âgées, d'exprimer leurs besoins, leurs envies et de co-construire avec eux des solutions », revendique Antoine Potier, délégué fédéral de Bretagne, qui anime la consultation aux côtés du Centre Social Ulamir Presqu'île de Crozon. Même si la période Covid ne facilite pas la démarche, la volonté est vraiment d'aller vers les jeunes retraités comme vers les plus âgés, de programmer des temps d'échange spontanés dans l'espace public, des ateliers collectifs et des entretiens individuels plus qualitatifs avec un panel diversifié ».

DU CONCRET, RAPIDEMENT

Pour Lucie Duarte, directrice action sociale à la Carsat Bretagne, « ÉCLAT est une formidable opportunité. Pour les Carsat, souvent un peu éloignées du terrain et dont l'expertise va gagner en visibilité. Mais surtout pour les petites communautés, comme

ÉCLAT – Pour quels territoires ?

La réussite de la démarche ÉCLAT tient notamment au choix du territoire. Ce choix repose d'une part sur quatre indicateurs thématiques, pour certains composites, et un indicateur global qui doivent permettre d'objectiver le niveau élevé de fragilité. Ils sont principalement établis sur la base de données recueillies par les Observatoires de la fragilité (situation sociale et accès aux soins des retraités de plus de 55 ans) et par l'Insee (part des personnes de plus de 55 ans vivant seules et des résidences principales construites avant 1971). Par ailleurs, d'autres caractéristiques sont prises en compte, concernant notamment le positionnement de la caisse locale auprès des acteurs locaux mais aussi l'inscription du territoire dans d'autres dispositifs (Villes Amies des Aînés, Quartier prioritaire politique de la ville, Action Cœur de ville, Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat...) qui témoignent de dynamiques potentiellement soutenantes.

celle de Crozon, puisque l'on arrive non seulement avec une méthodologie mais aussi avec des financements. L'essentiel, c'est de prendre le temps de bien associer la collectivité, de partager avec elle les problématiques issues du diagnostic car sur certains sujets, comme la mobilité par exemple, cela nécessite des engagements de plusieurs années. ÉCLAT permet d'amorcer, mais l'implication des acteurs locaux est indispensable à la pérennisation des projets ». Pour Crozon, l'équipe projet, composée de la Carsat, de Soliha, de la fédération des Centres Sociaux et de la communauté de communes a officiellement lancé la démarche le 18 janvier en présence de nombreux partenaires locaux : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, Agence régionale de santé, bailleurs sociaux, centre communal d'action sociale, conseil départemental, régime social des marins, mutualité sociale agricole, caisse primaire d'assurance maladie... À l'issue du diagnostic, programmé jusqu'en août, un workshop, temps de restitution et d'idéation partagées, permettra de définir les priorités et de lancer l'appel à projets. Fin 2021, les premières conventions seront signées. Dans un an, des initiatives structurantes en faveur du *Bien vieillir* devraient voir le jour. Sur la Presqu'île de Crozon, ÉCLAT a commencé de rayonner. Reste à choisir les huit autres sites... ■

LE JAS

LE JOURNAL
DES ACTEURS
SOCIAUX

www.lejas.com

Depuis sa création, le Jas n'a cessé de suivre l'actualité avec un regard sans concession, et avec le souci d'apporter sa contribution à la construction d'un monde plus fraternel faisant de la solidarité, du développement durable, de la citoyenneté et de la proximité des objectifs incontournables. Si vous souhaitez que le Jas puisse poursuivre avec vous cette ambition,

**ABONNEZ-VOUS PERSONNELLEMENT
AU TARIF EXCEPTIONNEL DE 41 € !**



Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs Sociaux à titre personnel au tarif exceptionnel de 41 euros TTC au lieu de 75 euros

JE RÈGLE PAR :

Chèque ci-joint à l'ordre du Journal des Acteurs Sociaux

Virement bancaire à réception de facture

CB en commandant sur www.lejas.com

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] Ville :

e-mail :

Téléphone :

Face à la crise

LE SECTEUR ASSOCIATIF, UN MOTEUR D'INNOVATIONS

La crise sanitaire que le monde traverse depuis plus d'un an a bouleversé les manières de travailler, d'échanger, de s'épauler... Le secteur de l'accompagnement médico-social a été tout particulièrement impacté tant les interactions, les rencontres, le travail de terrain et de proximité y sont centraux. Pourtant, les associations ont su innover pour assurer aux familles accompagnées des services souvent vitaux. À la clef, la création de nouveaux outils, mais aussi de nouvelles solidarités. Illustration avec l'Adages au sein des Services d'Intervention Éducative à Domicile (IED) de Montpellier et du Service d'Observation et d'Action Éducative de Béziers.

PAR ISADORA SANCHEZ ET OLIVIER VAN CAEMERBEKE

L'Espace Famille de l'association Adages (voir page 31) est situé dans le quartier Croix d'Argent à Montpellier. Les locaux sont assez modernes, lumineux mais surtout, ils sont installés au cœur des immeubles HLM de ce quartier populaire et animé. L'espace est très accessible aux publics souvent fragilisés qu'il accueille.

La structure propose une plate-forme de services d'accompagnement aux familles en difficultés éducatives, conjugales ou familiales. Il compte une crèche multi-accueil à horaires atypiques, un service IED, un relais parental, des centres socioculturels, un "Espace de Vie Sociale", un service de Médiation Familiale... Une fois passé le grand hall, les différents bureaux laissent entrevoir les salariés – le plus souvent des femmes – à l'œuvre. Ici, les contraintes sanitaires n'ont pas freiné l'engagement. Dans cette ruche qui s'active dans le calme, le Service d'Intervention Éducative à Domicile (IED) s'adresse spécifiquement aux familles qui rencontrent des difficultés éducatives. Parfois, elles ont elles-mêmes demandé un soutien, le plus souvent ce sont les agences départementales de la Solidarité qui mandatent l'IED à fins de "protection administrative des enfants". Les intervenants offrent un soutien à la parentalité aux domiciles des familles. Un travail qui doit, pour être efficace, être mené avec la par-



© Le Jas

L'Espace Famille dans le quartier Croix d'Argent à Montpellier.

ticipation active des familles. À ce jour une centaine de familles et foyers sont accompagnés sur les deux IED (Espace famille et SOAE).

Durant le premier confinement, l'équipe a dû faire preuve d'une vigilance accrue, les situations de crise, tensions et violences conjugales ayant considérablement augmenté. Elle a surtout été contrainte d'imaginer et mettre en place de nouvelles formes d'interventions. "La plus grande difficulté, explique Sarah de Luyker, éducatrice spécialisée au sein du service IED Espace Famille, fut de passer d'actions sur le terrain, à un suivi indirect puisqu'habituellement nous faisons un travail de proximité. Nous avons donc développé des outils nouveaux, propres au télétravail. Par exemple, des rendez-vous téléphoniques hebdomadaires, des jeux interactifs, des envois de cahiers de jeux éducatifs, l'utilisation de logiciels de dessin en ligne, des jeux en visioconférence où nos éducateurs appre-

naient à construire aux enfants des cabanes de salon, etc." Dans ce contexte nouveau, les équipes éducatives se sont aussi chargées d'épauler les publics dans leurs démarches administratives et médicales. Elles ont notamment fait le lien avec différents organismes : établissements scolaires, médecins, assistantes sociales, avocats, Services Territoriaux Éducatifs de Milieu Ouvert, l'Association pour la Protection de l'Enfance et de l'Adolescence.

INVENTER DE NOUVELLES SOLIDARITÉS

Valérie Jourdan éducatrice spécialisée de l'IED Espace Famille se félicite que l'équipe ait réussi "à créer de nouvelles règles et modalités d'intervention tout en continuant d'offrir les mêmes services. Une solidarité renforcée s'est installée aussi bien en direction des publics que nous accompagnons, qu'entre collègues". Catherine Muller, psychologue du Service, ajoute que le confinement a même parfois facilité les échanges avec des familles jusqu'alors réticentes, pour certaines, à entamer un accompagnement psychologique. "Je les appelais en leur disant : "tout le monde souffre en ce moment, je viens prendre de vos nouvelles". Échanger par téléphone est parfois plus facile pour amorcer un travail sur soi. De nombreuses familles ont ainsi pu se rendre compte des bienfaits de cette approche et ce sont aujourd'hui elles qui sont demandeuses". D'autres missions ont toutefois dû se poursuivre en présentiel. Ce fut notamment le cas lorsque les situations familiales tendues nécessitaient une visite à domicile pour éviter qu'elles ne deviennent critiques.

De son côté, Christine Deitsch, responsable du pôle parentalité à l'Espace Famille, ajoute aussi que les équipes éducatives des services de visites en présence d'un tiers et de l'Espace de Rencontres ont continué à exercer leurs missions tout en ayant fermé leurs locaux au public.

L'une des particularités, et non des moindres, de cette période, c'est que les professionnels et les familles se sont retrouvés dans des situations similaires avec des problématiques communes. Les uns et les autres étaient confinés avec des enfants à la maison à qui il fallait faire la classe, ou bien étaient esseulés, en difficulté relationnelle sociale... "Les langues se sont déliées, car nous partageons une même réalité, analyse Sarah de Luyker. Cela a favorisé l'émergence d'un lien de confiance nouveau. En fait, cela a bouleversé positivement les relations éducatives entre les familles et nous. Au final, cela a permis un questionnement profond sur les relations familiales, professionnelles et même à dimension existentielle, comme notre rapport à la vie et à la mort".



Des jeunes du SOAE de Béziers lors d'une sortie cet hiver.

3 QUESTIONS À FRÉDÉRIC HOIBIAN, directeur général de l'Adages

Le Jas : Comment l'Adages a-t-elle fait face à la crise sanitaire ?

Frédéric Hoibian : Bien ! L'Adages et bon nombre d'organisations associatives du département ont montré une forte capacité d'adaptation et une vraie solidarité entre elles. Des salariés de nos structures dédiées à l'enfance sont ainsi allés travailler avec des équipes d'aide aux adultes et personnes âgées. D'autres de nos professionnels - je pense à des médecins et infirmiers d'un CHRS - ont donné un coup de main dans des quartiers... Et ce sont d'autres associations, comme l'UNAPEI 34, qui nous ont fourni masques et blouses pour protéger nos salariés et nos bénévoles. Pour nos salariés, le télétravail que nous abordions avec circonspection s'est révélé un mode de fonctionnement souvent adapté. Beaucoup de salariés se sont même surinvestis pour faire face aux circonstances. Dix acteurs du territoire du département de l'Hérault se sont rencontrés et entendus pour créer une communauté 360° dont la mission principale à la demande de l'ARS et du département était d'aider les familles et les usagers à faire face à la crise du Covid-19. Les dix associations ont su dépasser leurs a priori et se sont approprié de façon concertée et solidaire. C'est un bel exemple de la capacité des acteurs associatifs à collaborer de façon fructueuse et démocratique.

Le Jas : Les nouvelles contraintes ont-elles été l'occasion d'imaginer de nouveaux outils, de nouvelles postures, de nouveaux process... ?

F. B : Tout à fait. Par exemple, nous avons mis en place un suivi et des accompagnements à distance, mais toujours complétés par des visites à domicile lorsque c'était nécessaire. Certaines de ces nouvelles formes de soutien pourraient d'ailleurs être péren-



Frédéric Hoibian, directeur général de l'Adages.

nisées en complément de nos prestations actuelles. Nous avons aussi fait évoluer nos relations avec les usagers et les familles. La période nous a montré la capacité d'agir des familles... à condition, de notre côté, de savoir entendre leurs besoins et de comprendre leurs compétences et leurs limites. Donc, d'en faire de vrais partenaires. Nous avons également organisé le 'prendre soin' de nos équipes par exemple avec un numéro d'écoute psychologique animé par les psychologues de nos structures, en aménageant le temps de travail des salariés en fonction des nouvelles contraintes familiales, certaines structures ont mis en place des séances de relaxation pour les collaborateurs... Les salariés qui vont bien travaillent mieux, s'absentent moins et sont plus créatifs.

Le Jas : Quel est votre regard sur le monde associatif ?

F. B : Le mode de fonctionnement associatif offre une liberté à ses acteurs.

Moins hiérarchisé, plus souple administrativement, ses chaînes de commandement sont plus courtes. Les associations osent souvent sortir des sentiers battus, c'est un atout en temps de crise, mais pas seulement. Une force qu'il ne faut pas brider. Bien sûr, des contrôles et une vigilance doivent exister ; bien sûr, il nous faut rendre des comptes. Mais je plaide pour que les autorités n'entravent pas cette capacité d'invention avec une surenchère de contraintes législatives. Attention à la sur-administration, tout ne peut pas venir de normes et de règles. Mieux vaut fixer quelques objectifs fondamentaux (assurer la sécurité des usagers, des intervenants, assurer les prises en charge du mieux possible) puis laisser le terrain agir. Une approche qui n'est pas toujours partagée par l'ensemble des autorités de contrôle et de tarification, malheureusement. Mais nous-mêmes, acteurs associatifs, devons veiller à ne pas développer nos propres "surrégulations" ou procédures qui peuvent être rassurantes, mais finiront par nous scléroser. Ensuite, attention à la concentration des pouvoirs. En situation de crise, il faut décider vite au risque d'oublier de consulter toutes les parties prenantes. Or même dans la tempête, il faut associer aux décisions, les représentants des usagers, collaborateurs, C.A.... La démocratie associative doit être réinterrogée en toute circonstance et nous amener à des réajustements si nous constatons des dérives. Enfin, il faut être conscient que nous avons parfois privilégié la sécurité sur les libertés fondamentales. Là aussi il faut être vigilant et reposer les questions éthiques chaque fois que c'est nécessaire et ce malgré un contexte qui pousse plus à l'action qu'à la réflexion à la recherche de la sécurité face aux risques qu'au maintien des libertés essentielles.

Un sentiment d'égalité qui a rééquilibré des rapports souvent perçus comme asymétriques par les familles. "Généralement, confirme Sarah De Luycker, les familles nous perçoivent comme 'donneurs' et eux se voient comme des 'preneurs'". Pourtant, tout le travail effectué à l'IED est justement de déconstruire cette hiérarchie et de permettre aux parents accompagnés de déculpabiliser pour rentrer dans le champ de la responsabilité. Les différents confinements auront accéléré cette prise de conscience et l'équilibre des compétences afin d'aller vers une véritable collaboration".

DANS LE SERVICE IED DU POLE PROTECTION DE L'ENFANCE SOAE DE BEZIERS

Cette mise en place de nouveaux outils, mais aussi l'émergence de nouvelles relations avec les publics accompagnés, le Service d'Observation et d'Action Éducative (SOAE) situé à Béziers les a, lui aussi, vécues.

Le SOAE dispose d'une double habilitation du Ministère de la Justice et du Conseil Départemental. Il est composé de plusieurs dispositifs de Maisons d'Enfants à Caractère Social, qui accueillent des enfants et des jeunes confiés par la justice, d'un service de soutien à la parentalité et de services de milieu ouvert (investigation, assistance éducative judiciaire, et assistance éducative administrative).

Ici aussi, des initiatives originales ont été lancées dans l'urgence imposée par les circonstances. Mais, de ces contraintes, les acteurs ont fait une force.

Cédric Vareilhes, son directeur, indique ainsi que des partenariats nouveaux ont vu le jour. Beaucoup ayant montré



Cédric Vareilhes, directeur du SOAE de Béziers.



© Le Jas

Des jeunes du SOAE de Béziers pendant une activité "boxe".

leur pertinence, devraient être pérennisés une fois la crise passée. "Par exemple, illustre-t-il, à l'initiative du département et avec le soutien de l'Éducation nationale, deux enseignants ont été détachés et mis à disposition pour assurer le suivi scolaire des enfants accueillis dans nos MECS durant le confinement. C'est une collaboration inédite, extrêmement positive qui perdurera sous une autre forme".

Différentes structures comme la Fondation de France ou la fondation de lutte contre la précarité, Break Poverty, ont, quant à elles, généreusement offert 5 000 masques lors du premier confinement et 10 ordinateurs pour que les enfants des MECS puissent réaliser leurs devoirs et communiquer avec leurs familles.

Marie-Claude Azzoune, éducatrice spécialisée dans l'intervention éducative à domicile, explique, elle, avoir dû réinventer modalités d'accompagnement, "notamment faire le lien entre les établissements scolaires parce que certaines familles sont sous-équipées en matériel informatique. Il nous a aussi fallu mobiliser certains parents afin qu'ils remettent leurs enfants à l'école à la sortie du confinement".

Les liens entre les Juges des Enfants et les services du SOAE ont aussi été renforcés. "Chaque jour, week-end y compris, explique Cédric Vareilhes, des échanges avaient lieu, soit pour maintenir une vigilance mutualisée, soit pour réaliser une mise en protection d'urgence des enfants".

EN CONCLUSION

La crise sanitaire, les confinements, les mesures de distanciation... tout, a priori, plaide pour une désorganisation des équipes, des dysfonctionnements, des réponses à

© Adages

L'ADAGES : UN MODÈLE D'ADAPTATION EXEMPLAIRE

Depuis **sa création en 1985**, l'Adages accompagne des publics fragilisés par l'âge, le handicap, la précarité sociale, la maladie mentale et les accidents de la vie.

Cette association compte **1 400 professionnels** qui interviennent chaque année auprès de **6 000 personnes**. Pour remplir ses différentes missions, l'Adages est organisée en quatre pôles d'intervention :

► Le pôle Adultes handicapés et personnes âgées, qui accueille des personnes en situation de handicap mental de plus de 18 ans ainsi que des personnes atteintes de séquelles de psychose, cérébro-lésées ou polyhandicapées.

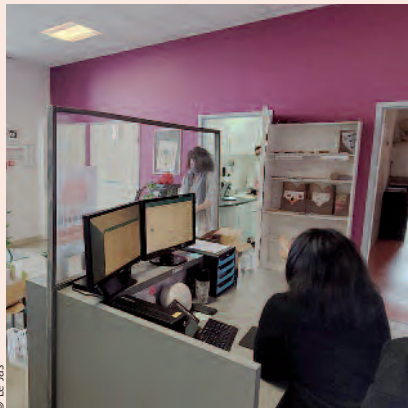
► Le pôle Enfance. Il accompagne des enfants et adolescents de 0 à 20 ans sur le plan thérapeutique, éducatif, pédagogique et familial. Ceux-ci présentent des troubles psychiatriques ou souffrent de formes de handicaps physiques et/ou mentaux.

► Le pôle Protection de l'Enfance. Ses professionnels interviennent pour des missions telles que la prévention de la maltraitance, le suivi de Contrats Jeunes majeurs, le soutien à la parentalité, l'hébergement de mineurs placés...

► Le pôle Social, qui intervient pour l'amélioration des conditions d'habitat des publics confrontés à des difficultés de logement, mais aussi l'accompa-

gnement des demandeurs d'asile, le soutien aux familles (crèche multi-accueil, relai parental, médiation familiale, centre socioculturel...).

Évoluer et s'adapter avec son temps
L'un des atouts du modèle associatif est sa souplesse qui lui permet d'adapter ses réponses aux évolutions de la société.



Entrée des locaux de la Médiation Familiale et de l'IED de l'Espace Famille à Montpellier.

C'est ce qu'a fait la structure en tenant compte des spécificités de son territoire. Ces dernières années, l'Hérault a, en effet, connu une croissance démographique importante mais a aussi vu la précarité de nombreux Héraultais augmenter.

L'association a donc diversifié ses offres, mutualisé ses ressources et compétences, et noué de nombreux partenariats avec des acteurs locaux. On peut

citer celui établi avec le CHU de Montpellier afin de faciliter l'accès aux soins, celui conclu avec la Fondation Abbé Pierre pour favoriser la mobilisation du parc privé à vocation sociale ou encore les échanges avec l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie.

L'Adages est aussi acteur du récent dispositif "Communauté 360". Celui-ci a été lancé en juin 2020 par le secrétariat d'État aux Personnes handicapées pour fluidifier et coordonner, notamment grâce à un numéro vert, les réponses apportées aux personnes concernées par un handicap, sur un territoire donné. "Les dix structures impliquées en Hérault, ont immédiatement joué le jeu de coopération, se réjouit Frédéric Hoibian, directeur d'Adages. Nous avons su dépasser l'esprit de concurrence qui prévaut parfois afin de rendre au public un service qui s'est révélé particulièrement précieux ces derniers mois".

Enfin, consciente que l'enjeu environnemental est l'un des grands défis de demain, l'Adages vient de s'engager dans un programme d'actions éco-responsables. L'idée centrale est de penser chaque projet en tenant compte au maximum de sa dimension écologique. Cela se traduira, par exemple, par des constructions de nouveaux bâtiments durables, une gestion plus attentive de l'eau, des dépenses énergétiques et des déchets, l'optimisation des actions de tri, le choix des prestataires écolabélisés et, enfin, l'optimisation des déplacements de ses salariés.

minima... C'est le contraire qui s'est passé. Portées par des valeurs fortes et la volonté de soutenir plus que jamais les publics fragiles dont elles ont la charge, les équipes de l'Adages ont démontré leur efficacité et leur adaptabilité.

Les services ne sont pas tous aussi à l'aise pour travailler en distanciel. Néanmoins, le bilan est globalement positif et surtout il a permis de mettre à jour de nouvelles façons

de répondre aux besoins des familles. "Il est encore trop tôt pour tirer le bilan, conclut Frédéric Hoibian, directeur d'Adages, car nous sommes encore dans la tempête. Même si tout ce qui a été mis en place ne sera pas pérenne, tout aura été facteur d'enrichissements de nos pratiques, de réflexions sur nos manières d'agir". ■

Pour en savoir plus : <https://www.adages.net>

Action publique et partenariats : Enquêtes dans les territoires de l'éducation, de la santé et du social

Sylvain Bordiec, Adrien Sonnet / Édition Champ Social



“Un partenariat s'impose” ; “il faut renforcer le partenariat” ; “notre partenariat a montré son intérêt”. Ces mots empruntés à des documents officiels sont significatifs de l'esprit partenarial de l'action publique. Un esprit partenarial ? En effet, tout se passe comme si l'action publique était désormais nécessairement faite de partenariats. Cet ouvrage ambitionne de décrypter ce dont cette nécessité est le nom. Indissociable de la montée en puissance, à partir des années 1970, de l'échelle territoriale dans la construction des politiques publiques, contemporaine d'une mise en concurrence des institutions et des territoires entre eux et coïncidant avec une généralisation des contrats entre les acteurs, cette action publique obligatoirement partenariale est potentiellement enthousiasmante mais aussi décourageante, génératrice de complicités mais aussi d'adversités, force de création mais aussi de destruction. Réinscrites dans les territoires de l'éducation, de la santé et du social, les scènes partenariales étudiées éclairent la réalité.

L'Or du soir qui tombe : Parents d'une étoile

Korrig'Anne / Éditions Ailes et Graines

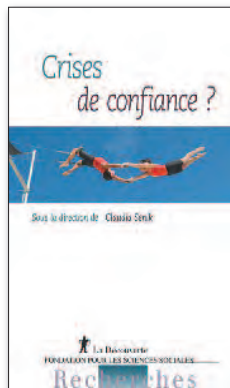


Roxane et Charles forment un couple uni. C'est naturellement qu'ils souhaitent fonder une famille. Roxane tombe enceinte, c'est une grande joie. Les préparatifs sont prêts. C'est leur histoire, peut-être la vôtre et celle de tant d'autres. Mais la vie en a décidé autrement et tout bascule. Bébé deviendra ange. La perte est immense.

Mais Roxane et Charles sont déjà parents. C'est ensemble qu'ils prendront à bras le corps leur destin et emprunteront un autre chemin : l'adoption d'un enfant aux mille sourires, porteur de la trisomie 21. Cet ouvrage émouvant parle de deuil, d'amour et d'espoir et elle se termine bien. Loin du parcours traditionnel, elle propose de nous interroger avec pudeur sur la notion de parentalité. Un message d'espoir, positif et bienveillant, à mettre entre toutes les mains.

Crises de confiance ?

Claudia Senik / Éditions La Découverte



Il est communément acquis que la confiance est la vertu élémentaire de toute vie sociale : sans confiance, les conduites de nos semblables seraient imprévisibles et dangereuses, alors qu'elle permet d'anticiper leurs actions et réactions. Mais l'établissement de la confiance repose sur des dispositifs culturels, institutionnels, sociaux et, souvent, imaginaires et religieux. Or, force est de

reconnaître que nos sociétés contemporaines sont perturbées par des crises de confiance aux manifestations très diverses : mise en cause des élites politiques, du savoir scientifique et de l'expertise, succès des théories du complot, etc. Dans le même temps, ces crises n'empêchent pas la construction d'autres modalités de la confiance. S'il importe donc d'analyser la manière dont elle est affaiblie, voire détruite, il faut aussi saisir la production continue de la confiance sous des formes nouvelles.

Pédagogie pour des temps difficiles

Philippe Godard / Éditions Ecosociété



L'époque que nous traversons se traduit par des incertitudes sociétales de tous ordres. Les enfants doivent faire face au catastrophisme ambiant et grandir malgré la désillusion qui règne, de tous bords. Pour autant, le futur est dans l'enfance. Pas seulement parce que le futur appartient aux enfants, mais surtout parce

que l'enfance est le seul état dans lequel l'humain fait profondément alliance avec l'univers qui l'entoure. Or, en ces temps difficiles, notre principale possibilité d'un futur émancipé réside précisément dans cette alliance avec l'univers que portent en eux les enfants. Si la pédagogie est le soubassement essentiel à toute entreprise d'émancipation de l'enfant, elle doit l'accompagner dans sa création de liens avec tout ce qui vit autour de lui. Autrement dit, la pédagogie doit cultiver des liens qui libèrent. Ce n'est pas seulement une question de formation des nouvelles générations, c'est toute notre culture et notre futur qui sont en jeu.

Pour une République laïque et sociale

Charles Coutel / Éditions L'Harmattan



L'humanisme républicain ressemble à une statue abandonnée depuis longtemps : tout se passe comme s'il fallait de grandes épreuves pour en prendre conscience et célébrer l'esprit humaniste qui sut construire notre République et nous apprendre à chérir notre Nation. L'humanisme républicain est trop souvent

confondu avec une image faite des préjugés et des malentendus qui la défigurent. Refusant la nostalgie comme la résignation, cet ouvrage entend promouvoir notre République, en harmonisant les héritages à assumer, les défis à relever et les nouvelles perspectives à ouvrir. Pour mobiliser cet humanisme républicain, définissons-le et entreprenons sa reconquête afin de démontrer sa portée émancipatrice et réconciliatrice. Ainsi, à l'émotion, notamment après les attentats, succédera la promotion indispensable de la tradition républicaine.

Manager à l'heure des recompositions territoriales

Laurent Rieutort / Éditions Presses de l'EHESP



Cet ouvrage fait le point sur le repositionnement des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière) face aux transitions territoriales. Quels sont les effets en termes de pilotage, de management et de formation ? Comment agir dans le champ de l'ingénierie territoriale en étant facilitateur ou même coordonnateur ? Il s'agit ici d'appréhender les méthodes et savoir-faire qui favorisent l'innovation et la co-construction et permettent l'adaptation au changement. Les études de cas, éclairages et mises en perspectives abordent des questions aussi variées que les territoires de santé, les fractures sociales et territoriales, la transition écologique, la convergence avec les politiques européennes ou le renforcement de la décentralisation. Des chercheurs et praticiens, issus des différents secteurs de la fonction publique, ouvrent des pistes concrètes aux acteurs publics.

LE JAS

DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE
CESSONS DE FUIR

UNAF
Bâtiments dangereux... l'air est vicié

DOSSIER
Le monde d'après

LE JAS

115 ne répond plus

DOSSIER
INDUSTRIATION LOCALE
LES "MUSTS" DE 2019

LE JAS

CITOYENNETÉ QUE FAIRE ?

INVESTI DU MOIS
L'association de bénévoles de la région de la Haute-Normandie pour lutter contre la précarité

LE JAS

MIGRANTS LA FRANCE À LA HAUTEUR ?

DOSSIER
Le monde d'après

LE JAS

TRANSPORTS PUBLICS EN ROUTE VERS LA GRATUITÉ ?

DÉCRYPTAGE
Coup de pouce aux aidants

DOSSIER
Le monde d'après

LE JAS

Samu social international FRATERNITÉ UNIVERSELLE

DOSSIER
INDUSTRIATION LOCALE
LES "MUSTS" DE 2019

LE JAS

MUNICIPALES 2020 QU'EN ATTENDRE ?

AUTONOMIE
Les séjours et leur logement

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
Fradepo, Odox, Uniparc, Mutualité Française, AMSP, Fehapp

DÉCRYPTAGE
Semeurs du possible

LE JAS

TRAVAIL SOCIAL COMMENT RALLUMER LA FLAMME ?

AUTONOMIE
Le RSI passe au régime général

DÉCRYPTAGE
L'écrit familial selon Collofornin

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
ADM, Fradepo, Patis Unique, Benuec, Uniparc

LE JAS

LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

ACTUALITÉ
Les médias et nouvelles formes d'annonces oubliées

DOSSIER SPÉCIAL
Le monde d'après se prépare maintenant

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
Nicolas Fédération des centres sociaux

LE JAS

LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

ACTUALITÉ
BUREAUCRATIE Quand une crise en cache d'autres

DOSSIER SPÉCIAL
Le monde d'après se prépare maintenant

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
AMSP, Fradepo, Patis Unique, ADM, Benuec, VVI, Odox

FOCUS DÉFENSEUR DES DROITS
Le Droit et fait du chemin

LE JAS

AUTONOMIE SORTONS DE L'ENLÈVEMENT

INVESTI DU MOIS
Séraphin Cléret, Secours d'abord en charge des Personnes Handicapées

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
Patis Unique, Fradepo, Odox, Mutualité Française

DOSSIER
CAP SUR L'HABITAT ACCOMPAGNÉ OBJECTIF 5% BRANCHE

LE JAS

PAUVRETÉ PEUT-ON ÉVITER UN TSUNAMI ?

INVESTI DU MOIS
VERONIQUE SAETI, Présidente du Secours catholique

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
AMSP, FCSI, Fehapp, Benuec

DOSSIER
Les CCAS surventrent-ils ?

LE JAS

LAÏCITÉ J'écris ton nom

SAÏ
Le bon sens du retour

DOSSIER
L'urgence d'agir ?

AUTONOMIE
Dossier unique, enfin !

PROPOSITIONS DU JAS
Les effets du confinement

LE JAS

2020 2021 DOSSIER DÉCENTRALISATION SOCIALE LE GRAND SAUT

INVESTI DU MOIS
Aux bons soins de la santé scolaire

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
AMSP, Mutualité Française, Fehapp, Odox

LE JAS

VIOLENCES CONJUGALES PLUS DE SIGNALEMENTS MAIS AUSSI PLUS DE RÉPONSES

CAHIER DES BÉNÉFICIAIRES
Nessec, Patis Unique, Ligue de l'Enseignement, A2pac

DÉCRYPTAGE
Médiation territoriale: la voie de la résilience

INVESTI DU MOIS
Axel Kato

Retrouvez-nous chaque mois

www.lejas.com

DES RESEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité née de la crise sanitaire les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.

BÉNÉVOLAT : S'APPUYER SUR UNE CULTURE DE L'ENGAGEMENT

Bénévole depuis trente ans, administratrice d'un centre social, dont elle est aujourd'hui la présidente, Martine Wadier a un parcours caractérisé par le plaisir des rencontres et de la découverte. Parallèlement à la vie associative, elle a également été élue locale en charge de la proximité et de la participation. Elle a pris place, il y a six ans, au bureau de la Fédération nationale des centres sociaux, dont elle est vice-présidente, avec une implication particulière sur la place des habitants dans la vie citoyenne, la participation et l'émancipation. Elle répond aujourd'hui aux questions du *Jas* sur l'engagement bénévole.



© DR

Le Jas : La crise sanitaire a fortement désorganisé la société. Comment les centres sociaux ont-ils été affectés par cette période et comment ont-ils réagi ?

Martine Wadier : Les centres sociaux ont répondu présents : nos bénévoles ont une véritable culture de l'engagement

et, accompagnés par les professionnels du réseau, ils se sont immédiatement mobilisés et adaptés à de nouvelles conditions d'exercice de leurs missions. Le confinement a accru le besoin de lien entre les personnes, mais il a aussi renforcé les solidarités envers chacun. Il en a résulté une attention beaucoup plus grande pour les personnes les plus

fragilisées, touchées notamment par la fracture numérique ou par l'isolement. Concrètement, les centres ont pu organiser des visites à domicile, de la veille, des portages de repas, mais aussi ce qui était nouveau le partage de compétences sur les usages numériques, avec de la médiation numérique, voire du soutien éducatif... Grâce au savoir-faire développé depuis des années, les centres ont donc pu s'adapter très vite pour prendre en compte l'ensemble des problématiques auxquelles les habitants devaient faire face.

Le Jas : Les centres sociaux se voient-ils plutôt comme des prestataires apportant des services ou du soutien, ou comme des facilitateurs pour motiver les populations à agir ?

M.W. : Indéniablement, les projets des centres sociaux sont basés sur l'émancipation, l'engagement et la citoyenneté. Il s'agit avant tout d'encourager le pouvoir d'agir des personnes, même si les besoins croissants des territoires et la commande publique peuvent être très précis sur la proposition d'activités et de services. Et face à l'augmentation de la demande sociale et l'isolement, notamment en période de pandémie, maintenir notre cap n'est pas simple. L'équilibre est complexe



© iStock



L'engagement des habitants est la marque d'identité de notre réseau.



et nécessite une grande vigilance. Néanmoins, il est possible de ne pas répondre à la demande sociale par de la “simple” prestation ou l'organisation d'activités. Par exemple, des animations autour d'outils de partage et de l'écoute peuvent faire émerger chez des personnes qui ne se sont jamais engagées (personnes âgées, isolées, étudiants, simples usagers du centre) des propositions de bénévolat, des envies d'engagement et d'entraide collective. Du côté des acteurs publics, même s'ils reconnaissent en général notre

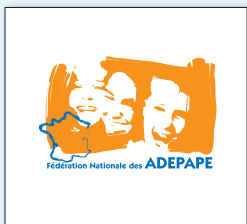
rôle quant à l'exercice de la citoyenneté et l'émancipation des personnes, nous attendons qu'ils restent vigilants à ne pas considérer nos structures comme des services d'activités ou d'action sociale.

Aujourd'hui, la donne a légèrement changé, avec les “barrières covid” qui entravent nos pratiques traditionnelles (le contact, la convivialité, les actions collectives...). Plus que jamais, il nous faut donc veiller à ne pas perdre de vue notre perspective de développement du pouvoir d'agir et de la citoyenneté, avec une très forte demande sociale.

Le Jas : Comment la Fédération vient-elle en appui au réseau pour renforcer le bénévolat, tout particulièrement en ce qui concerne la gouvernance associative ?

M.W. : La Fédération nationale et son réseau sont très investis pour soutenir l'engagement des personnes dans

le portage politique des projets au niveau local : soutien aux initiatives et aux expérimentations, formations adaptées, rencontres entre pairs, réflexions sur la gouvernance et la démocratie... Mais sans jamais oublier que l'engagement des habitants est la marque d'identité de notre réseau. Car les deux tiers des projets de nos structures sont portés par des habitants bénévoles impliqués dans la gouvernance. Soutenus par les professionnels, ce sont eux qui pilotent les structures, élaborent des projets de développement local en lien avec les besoins des territoires, et négocient avec les financeurs institutionnels. C'est pourquoi nous parlons de “parcours d'engagement” des personnes, parcours qui se construisent à partir de ce que chacun a envie de porter et d'apporter (bénévolat d'activité, pour monter un projet collectif, pour contribuer au portage politique...). Tout cela se vit au quotidien, on ne préconise pas, on expérimente en permanence ! ■



“UN VENT NOUVEAU DANS LA MOBILISATION DES JEUNES”

Jean-Marie Muller est président de la Fédération nationale des Adepape (associations d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance) depuis plus de vingt ans. Après avoir été lui-même placé à l'Aide sociale à l'enfance, puis avoir occupé diverses responsabilités importantes dans le domaine de la solidarité, il anime aujourd'hui un mouvement en plein développement. Il nous fait part de sa conception du bénévolat.

Le Jas : Votre association repose principalement sur le bénévolat. Quelles sont ses caractéristiques dans le domaine de la protection de l'enfance ?

Jean-Marie Muller : Effectivement, le bénévolat est très étendu dans le domaine de la protection de l'enfance, y compris dans les associations gestionnaires. Dans les Adepape, les adhérents sont dans leur immense majorité des personnes qui ont été elles-mêmes admises en protection de l'enfance. En effet, l'attractivité des bénévoles dans nos associations d'entraide est une particularité puisqu'il s'agit pour des jeunes qui sortent de l'Ase, de venir prendre une place active dans une association. Beaucoup passent de la situation de personne aidée à personne aidante lorsque leur situation personnelle s'est stabilisée, souvent à la fin de leurs études, ou après la construction de leur vie familiale. C'est ce qui fait l'originalité et la force de notre mouvement, à condition de bien veiller à ce qu'elles soient intergénérationnelles. Il est utile de préciser que l'état d'esprit qui s'est construit au sein de notre réseau, pendant les 60 ans d'existence de notre fédération, repose sur le principe d'une aide morale et amicale qui contribue à apaiser les stigmates du placement, à apporter la preuve de la capacité de réussir par le témoignage des parcours de plus anciens et à permettre un sen-



timent d'appartenance à un réseau. C'est le gage d'un partage d'expériences, et c'est ce qui peut mener à un processus réussi de résilience.

Grâce à cette efficacité, les Adepape ont une sorte de filiation avec les services d'Aide sociale à l'enfance. On est en quelque sorte le "service de suite", voire l'atelier de réparation, grâce à notre vocation d'entraide. Nous nous réjouissons de voir certaines directions enfance famille des départements appeler de leurs vœux la création d'Adepape, dont les bénévoles portent des valeurs fortes de solidarité, de citoyenneté et de vivre-ensemble. Leur engagement, l'expression de leurs témoignages d'expérience et l'exemple de leur réussite sont autant d'éléments qui renforcent la complémentarité avec les services et confortent la valorisation du fait associatif.

Le Jas : Que préconisez-vous pour renforcer encore l'attractivité du bénévolat pour vos associations ?

Jean-Marie Muller : Il faut d'abord que l'existence de l'association soit bien signalée aux jeunes qui sont en quête de projets. Car l'adhésion dans nos associations relève du hasard, d'une rencontre, ou en réaction aux excès de certaines émissions télévisées, que de nombreux jeunes "anciens" vivent comme une stigmatisation supplémentaire. La qualité de l'accueil à l'association est aussi déterminante, car nos jeunes ont besoin de temps pour prendre de la distance avec leur propre histoire avant d'aider à accompagner celles des personnes accueillies en difficulté lors des permanences d'accueil.

J'ajoute que, bien que nos associations soient principalement composées de personnes qui ont été accueillies en protection de l'enfance, nous refusons tout regard misérabiliste. Au contraire, nos adhérents sont imprégnés d'un esprit positif et innovant. Et ils n'hésitent pas à s'ouvrir sur l'extérieur, en s'appuyant sur d'autres bénévoles qui n'ont pas été

directement concernés par la protection de l'enfance et que l'on qualifie de personnes-ressources. Il faut encourager cette dynamique, mais en veillant à ce que les anciens soient majoritaires dans les instances de décisions de leurs associations, pour qu'il n'y ait pas de détournement de l'esprit initial du collectif. Il faut faire attention à ce que le mouvement ne soit pas dénaturé. Le peu de reconnaissance et de force qu'on a auprès des



Il faut d'abord que l'existence de l'association soit bien signalée aux jeunes qui sont en quête de projets.



pouvoirs publics, c'est surtout parce qu'on est constitué d'anciens. C'est ce qui nous a conduits à refuser à diverses reprises des collaborations extérieures pour garder notre indépendance, et ce à la suite de décisions prises dans nos assemblées générales à la majorité.

Le Jas : Cela fait 22 ans que vous êtes président de la Fnadepape, avez-vous vu une évolution de l'engagement de la population ?

J.-M. M. : Si vous m'aviez interrogé il y a dix ans, je vous aurais dit "le mouvement va disparaître". Durant la période des 30 glorieuses, les personnes qui sortaient de la protection de l'enfance ne nous rejoignaient pas. Elles étaient davantage influencées par la société de consommation et tournées vers leur projet de vie individuelle, ce que je peux comprendre bien sûr. Mais depuis dix ans, on voit apparaître une génération de jeunes, qui ont entre

20 et 35 ans, qui veulent reprendre le flambeau. Ces jeunes qui sortent de la protection de l'enfance ont, comme tout le monde, leur vie familiale à construire et leur insertion professionnelle mais ils prennent le temps de s'engager. On sent un vent nouveau dans la mobilisation, d'ailleurs on sent ce vent dans toute la société. On revoit les jeunes qui s'intéressent à ce qui les concerne. Voir qu'on a partout en province des jeunes qui veulent recréer des associations, qui se lancent et qui veulent démontrer la positivité du discours qu'on veut tenir, ça fait du bien. Je me dis qu'on va pouvoir transmettre le flambeau à ces jeunes-là pour qu'ils continuent à représenter les enfants qui ont été confiés.

Le Jas : Grâce à l'engagement de tous ses bénévoles, anciens et jeunes, votre association est de plus en plus reconnue pour son expertise d'usage et ses valeurs. Le gouvernement tient-il compte de vos avis ?

J.-M. M. : On est entendus, mais pas écoutés. Je n'ai pas fait bouger une seule ligne d'un projet de loi sur l'adoption, alors que j'ai été auditionné deux fois. Je me suis amusé à écrire un document sur le "en même temps" : ce que nous dit le secrétaire d'État Adrien Taquet, et ce qui se décide en même temps. Eh bien, c'est souvent l'inverse de ce qui nous est dit lors des rencontres. Pour prendre un exemple, je rencontre le chef de cabinet de M. Taquet en octobre. Excellent entretien où on nous encourage à poursuivre nos efforts. En arrivant chez moi le soir, j'ouvre un mail où on m'annonce la baisse de nos subventions de 2 000 euros. De même, nous avons découvert par hasard dans le projet de loi dite "4D" que la tutelle des pupilles de l'État va être transférée aux départements. On traite la question du transfert de la tutelle des enfants, comme on traite la question des voies ferrées ! ■

LES ASSOCIATIONS ET LA RÉPUBLIQUE

Directeur général de l'Uniopss, Jérôme Voiturier attire notre attention sur les doutes que fait peser sur l'ensemble des associations le projet de loi renforçant les valeurs républicaines actuellement en discussion au Parlement.

L'histoire de la République se conjugue avec celle des associations. Porteuses de valeurs d'égalité, de liberté et de fraternité, elles ont été et sont encore des promotrices des principes de cohésion sociale et de vivre ensemble. Lorsqu'elles interviennent, par exemple dans l'aide alimentaire des personnes en situation d'exclusion, lorsqu'elles font des actions de soutien scolaire dans des quartiers politiques de la ville, lorsqu'elles accueillent des personnes âgées ou en situation de handicap dans leurs structures indépendamment de la solvabilité de celles-ci lorsqu'elles défendent l'inconditionnalité de l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence ; lorsqu'elles défendent l'idée que tout enfant quel que soit son statut administratif doit être protégé, elles font honneur à la République et font vivre le triptyque d'égalité, liberté et fraternité. Ceci, elles ne le font pas seules, mais en lien avec un service public étatique ou territorialisé qui, lui aussi incarne cet idéal républicain.

Alors, ces associations ne peuvent qu'être surprises lorsque la question de leur participation à la République est posée. Le projet de loi renforçant les valeurs républicaines actuellement en discussion au Parlement jette un doute sur l'ensemble des associations, alors qu'elles sont engagées sur le terrain à maintenir le lien social.

La crise sanitaire que nous connaissons a par ailleurs renforcé ce rôle des associations. En se mobilisant dès le début ; elles



ont accrues leurs présences - lorsque c'était possible - ; se sont adaptées au confinement en trouvant des solutions alternatives pour continuer leurs actions vers les populations les plus fragilisées par les conditions d'isolement. Elles ont accéléré les changements qui s'opéraient depuis de nombreuses années : numérisation des actions ; coopérations territoriales pour répondre aux besoins, recours plus important de "l'aller vers". Souvent, elles ont fait le pont entre des acteurs du sanitaire, du social et du médico-social et renforcé les synergies partenariales sur les territoires. En d'autres termes, elles ont – et continuent - fait preuve d'innovation.

Cette capacité d'innovation des associations est souvent questionnée, pour un modèle plus que centenaire. Celles-ci ne sauraient s'adapter aux nouvelles exigences et besoins de la collectivité et seraient inopérantes face aux défis actuels. La crise prouve le contraire. Les associations ont multiplié les initiatives pour répondre aux urgences et éviter que les populations les plus fragiles ne soient totalement en rupture de la société. C'est ce que nous montrons dans le cahier technique de l'Uniopss, intitulé "les Associations réinventent l'innovation" paru le 26 janvier dernier. C'est également ce dont nous débattons tout au long de l'année à travers six web-émissions avec les Uniopss.

En conclusion, les associations, ont renforcé leur rôle et leur place dans la République et rappelé ainsi leur importance dans le modèle social. ■



Allegez vos charges...

Mediassoc est la centrale associative dédiée au secteur social, qui permet de mutualiser votre force d'achat et de réduire les coûts sur des postes de dépense importants, tels que votre parc automobile.



JUSQU'À
42%
SUR VOS ACHATS
ET LOCATIONS LD

... pas vos moyens !

Mediassoc offre à ses utilisateurs un moyen simple et gratuit d'optimiser leur budget en bénéficiant de remises exceptionnelles sur l'achat de véhicules Renault et la location longue durée toutes marques.

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris Ve

01 45 86 46 14
<https://www.mediassoc.fr>

VOUS AVEZ LE DROIT DE VOULOIR UNE BANQUE AUSSI ENGAGÉE QUE VOUS



Credit photo : Getty Images.

Partenaire de référence des Associations

Nous sommes la 1^{re} banque française reconnue pour sa performance RSE*. Comme vous, nous sommes pleinement investis dans les dispositifs d'entraide et de solidarité au service de l'intérêt général.

labanquepostale.fr/associations-gestionnaires.html



BANQUE ET CITOYENNE

* 1^{re} banque française et 2^e banque au monde pour ses performances extra financières selon l'ISS-ESG (notation publiée en 2019).

La Banque Postale - SA à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital social 6 585 350 218 € - 115, rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06 - RCS Paris n°421 100 645
ORIAS n°07 023 424.